



COMITE DIRECTEUR DU DISTRICT MEUSIEN DE FOOTBALL

Le mercredi 1^{er} juillet 2026 à 19h

Présidence : M. Daniel FAY

Membres présents : Mesdames Marie Rose KAUFFMANN et Sandrine THIRIOT, MM. Michel BEAUCHET, Francis CHARUEL, Jean Pol HENRY, Christian HOFFMANN, Hervé JANOT, Olivier JOUANNEAU, Francis LIGER, Christian LOUIS et Arnaud VALROFF.

Membres excusés : MM. Patrick CORTIAL, Jean Luc EVRARD et Stephane HUTIN

Assistent : MM. Taoufiq BELFAKIR (Directeur), Thierry GRANDJEAN (CTD DAP)

CARNET

Décès de Monsieur Jean Michel DILLMANN, président d'honneur du district meusien de football

Décès de la maman de Joel GILLET, arbitre du district.

Décès du frère de Joel WURTZ, arbitre du district.

Décès de Marc BODEUX ancien dirigeant de l'AS PTT BAR LE DUC, et ancien membre de la commission de discipline.

COURRIERS

- Courrier de la FFF du 12 mai 2026 concernant le questionnaire national sur l'accueil des U5.
- Courrier de la FFF du 15 juin 2026 concernant les lauréats « Toutes Foot 2026 ».
- Courrier du 25 juin 2026 concernant la communication relative à l'évolution du guide du bénévolat.
- PV du comité exécutif de la FFF du jeudi 16 avril 2026.
- PV du comité exécutif de la FFF du mardi 12 mai 2026.
- PV du bureau exécutif de la LFA du mardi 26 mai 2026.

INFORMATIONS DU PRESIDENT

Réunion des Présidents de districts de la LGEF.

Embauche à compter du 1^{er} septembre 2026 de Lucile GOLFIER.

Les contrats d'objectifs : 65% Districts – 35% LGEF.

Réunion de la commission régionale des bénévoles.

Présence aux finales régionales seniors à Thionville.

Réussite des finales régionales U15 – U17 - U19 à Bar le Duc le 26 mai 2026.

Excellents retours sur la journée départementale des U9 et des U11 du 6 juin 2026 à Madine.

Finales des Coupes Meuse à Etain et Thierville les 13 et 14 juin 2026

POINT SUR LES COMPETITIONS (Jean-Pol HENRY)

Le comité directeur valide les classements des différents championnats masculins et féminins ainsi que les calendriers généraux pour le district de la Meuse ainsi que pour l'interdistricts. Il valide également les différents les mouvements conformément aux organigrammes prévus avant le début des championnats ainsi que les propositions de groupes.

CHAMPIONNATS INTERDISTRICTS

Championnats Interdistricts (garçons)

U13 Interdistricts

U13 Interdistricts / Printemps		Poule A			437923					39			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Pagny Sur Moselle As 1	16	7	5	1	1	0	0	0	0	31	13	18
2	Villerupt Thil Es 1	15	7	5	0	2	0	0	0	0	22	11	11
3	Nancy Haut Du Lievre 1	14	7	4	2	1	0	0	0	0	27	9	18
4	Ent. Vhf Useb 1	13	7	4	1	2	0	0	0	0	13	19	-6
5	Ent.Msmartin Longwy 1	9	7	2	3	2	0	0	0	0	13	9	4
6	Thierville Us 1	8	7	2	2	3	0	0	0	0	20	15	5
7	Val De L'Orne Fc 1	4	7	1	1	5	0	0	0	0	7	26	-19
8	Espoir Jeunes Pays H 1	-1	7	0	0	6	1	0	0	0	2	33	-31

U13 Interdistricts / Printemps	Poule B			437923					40				
Classement automatique	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff	
1 Bar Le Duc Fc 1	16	7	5	1	1	0	0	0	0	31	17	14	
2 Nancy Fc 1	16	7	5	1	1	0	0	0	0	27	15	12	
3 Sorcy Void Vacon Ent 1	15	7	5	0	2	0	0	0	0	30	15	15	
4 St Max Essey Fc 1	14	7	4	2	1	0	0	0	0	41	22	19	
5 Nancy Lorraine As 1	11	7	3	2	2	0	0	0	0	38	20	18	
6 Hellecourt Es 1	6	7	2	0	5	0	0	0	0	13	39	-26	
7 Champigneulles Rc 1	3	7	1	0	6	0	0	0	0	4	33	-29	
8 Villers Cos 1	0	7	0	0	7	0	0	0	0	11	34	-23	

U13 Interdistricts / Printemps		Poule C			437923					84				
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff	
1	St Die Sr Kellermann 1	16	7	5	1	1	0	0	0	0	27	14	13	
2	Vandoeuvre Us 1	16	7	5	1	1	0	0	0	0	26	12	14	
3	Neufchateau Liffol 1	14	7	4	2	1	0	0	0	0	29	14	15	
4	Luneville Fc 1	14	7	4	2	1	0	0	0	0	23	10	13	
5	Ludres As 1	9	7	3	0	4	0	0	0	0	24	21	3	
6	Epinal Sas 1	7	7	2	1	4	0	0	0	0	20	21	-1	
7	Eloyes Fc 1	4	7	1	1	5	0	0	0	0	15	38	-23	
8	Thaon Es 1	0	7	0	0	7	0	0	0	0	7	41	-34	

Accessions en U14 R (10 équipes)

Groupe A : Pagny sur Moselle – Villerupt/Thil ES – Nancy Haut du Lièvre

Groupe B : Bar Le Duc FC 1 – Nancy FC 1 –

Ent Sorcy Void Vacon 1 : Refus d'accéder.

Groupe C : St Dié Sr Kellermann 1 – Vandoeuvre US 1 –

Neufchâteau Liffol 1 Refus d'accéder

Accessions des 4èmes : Ent VHF/ETAIN 1 – Lunéville FC 1 – St Max Essey FC 1

Glissements en U14 Interdistricts (11 équipes)

Groupe A : Ent Mt St Martin Longwy 1 – Thierville US 1 – Val De l'Orne FC 1

Groupe B : Nancy Lorraine AS 1 – Heillecourt ES 1 – Champigneulles RC 1 - Ent Sorey Void Vacon 1

Groupe C : Ludres AS 1 – Epinal SAS 1 – ~~Eloyes FC 1 (refus)~~ - ~~Neufchâteau Liffol FC 1 (refus)~~

Descendent dans leur district respectif : (Les derniers de groupe- 3 équipes)

Groupe A : Espoir Jeunes Pays Haut 1

Groupe B : Villers COS 1

Groupe C : Thaon ES 1

Accessions des districts (5 équipes – Meurthe et Moselle : 3 – Meuse : 1 – Vosges : 1)

Meurthe et Moselle : AS Gondreville 1, CSP Rehon 1, Jarville Jeunes Foot 1.

Meuse : Ent St Mihiel/Maizey Lacroix 1

Vosges : CS Charmes 1

Clubs demandant une équipe en U13 Interdistricts ayant glissé en U14 Interdistricts (maxi 11 équipes)

SAS Epinal, ES Heillecourt, RC Champigneulles, AS Ludres, US Thierville.

Clubs demandant une équipe en U13 Interdistricts ayant accédé en U14 R (maxi 10 équipes)

Bar Le Duc FC – St Dié Sr Kellermann – Pagny sur Moselle FC – Vandoeuvre US – Nancy FC – Nancy Haut du Lièvre – Villerupt/Thil ES – FC Lunéville – FC Saint Max Essey - Ent VHF Etain

Phase Automne saison 2026 - 2027

Toutes les équipes accédants et glissantes demandent une équipe en U13 Interdistricts = **21 équipes.** +

5 équipes accédants des districts : **26 équipes réparties en 3 groupes de 9 et 8 équipes.**

A l'issue de la phase d'automne, descentes de **7 équipes.**

Accessions de **5 équipes** des districts.

Phase de Printemps 2026-2027 à 24 équipes = 3 groupes de 8 équipes

A l'issue de la phase de printemps : 10 accessions en U14 R.- les derniers de groupes descendent dans leur district respectif (3 équipes) – et 11 équipes glissent en U14 Interdistricts.

Accessions des districts pour la phase Automne 2027-2028 : 5 équipes (3 district de Meurthe et Moselle -1 district des Vosges – 1 district de la Meuse)

U14 Interdistricts

U14 Interdistricts / U14 Saison	Poule A												437920												25																																																																																																																							
Classement automatique	Pts												JO												GA												NU												PE												FO												PP												PO												P1												BP												BC												Diff											
1 Villerupt Thil Es 21	37												14												12												1												1												0												0												0												0												58												12												46											
2 Verdun Belleville Fc 21	28												14												9												1												4												0												0												0												0												40												24												16											
3 St Max Essey Fc 21	27												14												8												3												3												0												0												0												0												27												24												3											
4 Ent.Ofp Ftm Liverdun 21	24												14												7												3												4												0												0												0												0												51												28												23											
5 Val De L'Orne Fc 21	18												14												5												3												6												0												0												0												0												35												25												10											
6 Godbrange Hussig. Cs 21	17												14												5												2												7												0												0												0												0												23												39												-16											
7 Mexy Fc 21	8												14												2												2												10												0												0												0												0												15												46												-31											
8 Blenod Cs 21	1												14												0												1												13												0												0												0												0												16												67												-51											
9 Thierville Us 21	FG												0												0												0												0												0												0												0												0												0												0												0											

U14 Interdistricts / U14 Saison	Poule B												437920												24																																																																																																																																			
Classement automatique	Pts												JO												GA												NU												PE												FO												PP												PO												P1												BP												BC												Diff																							
1 Ludres As 21	45												16												15												0												1												0												0												0												0												0												110												19												91											
2 Jarville Jeunes Foot 21	34												16												11												1												4												0												0												0												0												0												64												24												40											
3 Eloyes Fc 21	33												16												11												0												5												0												0												0												0												0												77												37												40											
4 Gondreville As 21	31												16												10												1												5												0												0												0												0												0												53												35												18											
5 Vandoeuvre Us 21	25												16												8												2												5												1												0												0												0												0												58												50												8											
6 Champigneulles Rc 21	18												16												5												3												8												0												0												0												0												0												28												47												-19											
7 Villers Cos 21	13												16												4												1												11												0												0												0												0												0												25												92												-67											
8 Raon L'Etape Us 21	9												16												2												3												11												0												0												0												0												0												20												58												-38											
9 Ste Marguerite Fc 21	1												16												0												1												15												0												0												0												0												0												10												83												-73											

Accessions en U15 R2 : (2 équipes)

Groupe A : Villerupt/Thil ES 1

Groupe B : Ludres AS 1

Glissements en U15 Interdistricts : (14 équipes)

Groupe A : Verdun Belleville GV FC 1 – St Max Essey FC 1 –Ent Ofp Ftm Liverdun 1 – Val de l'Orne FC 1 - Mexy FC 1 – Godbrange Hussigny Cs 1 – Blénod CS 1.

Groupe B : Jarville Jeunes Foot 1 – Eloyes Fc 1 - Villers Cos 1 – Gondreville AS 1 – Vandoeuvre US 1 – Champigneulles RC 1 - Raon l'Etape US 1.

Descendent dans leur district respectif :

Groupe A : US Thierville 1 (district Meuse) (Forfait général.)

Groupe B : Ste Marguerite FC 1 (district des Vosges)

Clubs venant d'U13 Interdistricts (11 équipes)

Groupe A : Ent Ms Martin Longwy 1 – Thierville US 1 – Val De l'Orne FC 1

Groupe B : Nancy Lorraine AS 1 – Heillecourt ES 1 – Champigneulle RC 1- Ent Sorcy Void Vacon 1

Groupe C : Ludres AS 1 – Epinal SAS 1

Accessions des districts (10 équipes – Meurthe et Moselle : 6 – Meuse : 2 – Vosges : 2)

Meurthe et Moselle : FC Dombasle 1, Pulnoy FC 1, Jarny US 1, Saulnes Longlaville AS 1

Meuse : Entente Centre Ornain 1 – Verdun Belleville GV FC 1

Vosges : Epinal Elite 1

Pour la saison 2026-2027 : 21 équipes. (1 groupe de 10 équipes et 1 groupe de 11 équipes.)

U15 Interdistricts

U15 Interdistricts / Printemps	Poule A			437919					22				
Classement automatique	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff	
1 Thierville Us 1	27	9	9	0	0	0	0	0	0	41	9	32	
2 Val De L'Orne Fc 1	22	9	7	1	1	0	0	0	0	31	12	19	
3 Ent.Assl Mexy 1	19	9	6	1	2	0	0	0	0	21	12	9	
4 Blenod Cs 1	18	9	6	0	3	0	0	0	0	24	17	7	
5 Bassin Ornais Cs 1	13	9	4	1	4	0	0	0	0	24	16	8	
6 Gondreville As 1	13	9	4	1	4	0	0	0	0	31	23	8	
7 Centre Ornain Ent. 1	10	9	3	1	5	0	0	0	0	18	34	-16	
8 Pulnoy Fc 1	7	9	2	1	6	0	0	0	0	11	32	-21	
9 Ent Dieue Dugny 1	1	9	0	1	8	0	0	0	0	11	30	-19	
10 Pagny Sur Moselle As 2	FG	9	0	1	5	3	0	0	0	7	34	-27	

U15 Interdistricts / Printemps		Poule B			437919					23				
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff	
1	Nancy Haut Du Lievre 1	25	9	8	1	0	0	0	0	0	41	10	31	
2	Villers Cos 1	22	9	7	1	1	0	0	0	0	21	12	9	
3	Custines Malleloy Es 1	16	9	5	1	3	0	0	0	0	21	17	4	
4	Ste Marguerite Fc 1	15	9	5	1	2	1	0	0	0	23	16	7	
5	Vagney As 1	14	9	4	2	3	0	0	0	0	16	13	3	
6	Neufchateau Liffol 15	13	9	4	1	4	0	0	0	0	19	17	2	
7	St Die Sr Kellermann 1	11	9	3	2	4	0	0	0	0	16	18	-2	
8	Heillecourt Es 1	6	9	2	0	7	0	0	0	0	18	25	-7	
9	Neuves Maisons Gs 1	4	9	1	1	7	0	0	0	0	13	33	-20	
10	Blainville Damel. Ac 1	3	9	1	0	8	0	0	0	0	7	34	-27	

Accessions en U16 R2 : (2 équipes)

Groupe A : Thierville US 1

Groupe B : Nancy Haut du Lièvre 1

Descend d'U14 R2 :

Entente Jeunes Pays Haut 1

Descendent dans leur district respectif : (Le dernier de chaque groupe) (2 équipes)

Accessions en U17 R2 :

Groupe A : Champigneulles Rc 1

Groupe B : Eloyes Fc 1

Descendent d'U15 R2 : (3 équipes)

Rehon CSP 1 – Nancy Fc 1 – Dombasle FC 1.

Descendent dans leur district respectif :

Groupe A : Rehon CSP 1 (Forfait général)

Groupe B : Ent Sud 54 1 (Forfait général)

Glissements en U17 Interdistricts : (13 équipes)

Groupe A : Malzéville SC 1 – RC Saulx et Barrois 1 – Ent Longwy Ms martin 1 – Ent Lérrouville/Vignot 1 – Blénod Cs 1- Haussonville Ol 1

Groupe B : Nancy haut du Lièvre 1 – Lunéville FC 1 - Ludres AS 2 – Ent Seichamps Saulx 1 – Ste Marguerite FC 1 - Vandoeuvre US 1 – Laxou sapinière AF 1

Accessions des districts (5 équipes – Meurthe et Moselle : 3 – Meuse : 1 – Vosges : 1)

Meurthe et Moselle : ES Laneuvevilloise 1, Grand Nancy Foot 1, Entente Montmédy Longuyon 1

Meuse : Ent VHF/Etain 1

Vosges : ES Golbey 1

Clubs venant de U 15 Interdistricts : (16 équipes)

Groupe A : Val De l'Orne FC 1- Ent Assl Mexy 1 - Blénod CS 1 – Bassin Ornais Cs 1 – Gondreville As 1- Ent Centre Ornain 1- Pulnoy Fc 1 – Ent Dieue/Dugny 1

Groupe B : Villers COS 1- Custines Malleloy ES 1– Ste Marguerite FC 1 – Vagney AS 1 – Neufchâteau Liffol FC 1- St Dié Sr Kellermann 1- Heillecourt Es 1 – Neuves Maisons GS 1

Pour la saison 2026-2027 : 24 équipes maxi

U17 Interdistricts

U17 Interdistricts / U17 Saison	Poule A	437914							72			
Classement automatique	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1 Sorcy Void Vacon Ent 1	39	15	13	0	2	0	0	0	0	69	22	47
2 Thierville Us 1	37	15	12	1	2	0	0	0	0	49	8	41
3 Jarny Us 1	32	15	10	2	3	0	0	0	0	65	22	43
4 Custines Malleloy Es 1	30	15	9	3	3	0	0	0	0	43	16	27
5 Gondreville As 1	18	15	6	0	9	0	0	0	0	29	38	-9
6 Pulnoy Fc 1	18	15	6	0	9	0	0	0	0	34	47	-13
7 Espoir Jeunes Pays H 1	9	15	3	0	12	0	0	0	0	24	51	-27
8 Ent.Longuyon Montmed 1	5	15	2	0	12	1	0	0	0	28	77	-49
9 Val De Seille Enj 1	FG	8	0	0	7	1	0	0	0	3	63	-60
10 Ent.Champig Bouxi. 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U17 Interdistricts / U17 Saison	Poule B	437914							73			
Classement automatique	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1 Dombasle Fc 1	40	16	12	4	0	0	0	0	0	56	11	45
2 Mirecourt Hymont Us 1	31	16	9	4	3	0	0	0	0	55	28	27
3 Vandoeuvre Us 1	22	16	6	4	6	0	0	0	0	31	36	-5
4 Villers Cos 2	21	16	6	3	7	0	0	0	0	39	47	-8
5 Aviere Darnieulles 1	19	16	4	7	5	0	0	0	0	40	33	7
6 Golbey Es 17	19	16	5	5	5	1	0	0	0	32	34	-2
7 Jarville Jeunes Foot 2	17	16	4	5	7	0	0	0	0	30	41	-11
8 Heillecourt Es 1	17	16	5	2	9	0	0	0	0	28	37	-9
9 Laxou Sapiniere Af 1	9	16	1	6	9	0	0	0	0	31	75	-44
10 Girancourt As 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Accessions en U18 R2. (2 équipes)

Groupe A : Ent Sorcy Void Vacon 1

Groupe B : Dombasle Fc 1

Descendent d'U16 R2 (2 équipes)

Entente Jeunes Pays Haut 1 - Raon l'Etape US 1.

Descendent dans leur district respectif (3 équipes)

Groupe A : Ent Champigneulles Lay Bouxières 1 (FG) – Val de Seille ENj 1 (FG)

Groupe B : Girancourt As 1 (FG)

Glissements en U 18 Interdistricts (15 ou 16 équipes)

Groupe A: Thierville US 1 – Jarny US 1 – Custines Malleloy ES 1 – Gondreville AS 1 – Pulnoy FC 1 – Ent Longuyon Montmedy 1

Espoir Jeunes Pays Haut (Arrêt du groupement)

Groupe B : Mirecourt Hymont US 1 – Vandoeuvre US 1 – Villers Cos 2 – Avière Darnieulles 1 – Golbey ES 1 – Jarville Jeunes Foot 2 – Heillecourt ES 1 – Laxou Sapinière Af 1.

Clubs venant d'U16 Interdistricts (13 équipes)

Groupe A : Malzéville SC 1 – RC Saulx et Barrois 1 – Ent Longwy Ms martin 1 – Ent Lérrouville/Vignot 1 – Blénod Cs 1- Haussonville Ol 1

Groupe B : Nancy haut du Lièvre 1 – Lunéville FC 1 - Ludres AS 2 – Ent Seichamps Saulx 1 – Ste Marguerite FC 1 - Vandoeuvre US 1 – Laxou sapinière AF 1

Accessions des districts (5 équipes – Meurthe et Moselle : 3 – Meuse : 1 – Vosges : 1)

Meurthe et Moselle : US Vandoeuvre 1, US Jarny 1

Meuse : en attente

Vosges : FC Bulgneville Contrexéville Vittel 1

Pour la saison 2026-2027 : 22 équipes

U18 Interdistricts

U18 Interdistricts / Printemps	Poule A	437913							11			
Classement automatique	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1 Jarny Us 21	17	8	5	2	1	0	0	0	0	27	12	15
2 Stenay Mouzay As 21	16	8	5	2	1	0	1	1	0	16	10	6
3 Ent. Etain Vhf 21	15	8	4	3	1	0	0	0	0	22	9	13
4 Pulnoy Fc 21	13	8	4	1	3	0	0	0	0	26	13	13
5 Heillecourt Es 21	12	8	3	3	2	0	0	0	0	12	10	2
6 Behonne Longevill.Us 21	7	8	2	1	5	0	0	0	0	14	23	-9
7 Rc Saulx Et Barrois 21	4	8	1	2	4	1	0	0	0	8	19	-11
8 Nancy Haut Du Lievre 21	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9 Lay Bouxieres As 21	FG	8	1	1	3	3	0	0	0	7	29	-22
10 Val De L'Orne Fc 21	FG	8	3	1	2	2	0	0	0	13	20	-7

U18 Interdistricts / Printemps	Poule B	437913							12			
Classement automatique	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1 Girancourt As 21	19	8	6	1	1	0	0	0	0	29	14	15
2 Bulgn Cont Vittel Fc 38	19	8	6	1	1	0	0	0	0	22	10	12
3 Blainville Damel. Ac 21	15	8	5	0	3	0	0	0	0	18	9	9
4 Raon L'Etape Us 21	10	8	3	1	4	0	0	0	0	19	16	3
5 Bayon Roville Es 21	10	8	3	2	2	1	0	0	0	15	17	-2
6 Ent.Chanteheux Rehai 21	7	8	2	2	3	1	0	0	0	26	33	-7
7 Laneuveville Marainv 21	7	8	2	1	5	0	0	0	0	13	20	-7
8 Golbey Es 21	FG	8	3	1	2	2	0	0	0	14	18	-4
9 Gerardmer Corcieux 21	FG	8	1	1	4	2	0	0	0	13	32	-19
10 Vandoeuvre Us 22	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Accessions en U20 R1 (2 équipes)

Groupe A : US Jarny 1.

Groupe B : Girancourt AS 1.

Possibilité d'aller jusqu'au 5ème pour les accessions

Descend de U17 R2 (1 équipe)

Godbrange Hussigny Cs 1 (FG)

Descendent de U18 R2 (2 équipes)

Rehon CSP 1 (FG) – St Max Essey 1

Descendent dans leur district respectif.

Groupe A : Behonne Longeville US 1 – RC Saulx et Barrois 1 – Nancy Haut du Lièvre 1 (FG) – Lay Bouxières AS 1 (FG) – Val De l'Orne FC 1 (FG)

Groupe B : Ent Chanteheux Rechainvillers 1 – Laneuveville/Marainvillers 1 – Golbey ES 1 (FG) – Gerardmer Corcieux 1 (FG) – Vandoeuvre US 2 (FG)

Clubs venant d'U17 Interdistricts (15 ou 16 équipes)

Groupe A : Thierville US 1 – Jarny US 1 – Custines Malleloy ES 1 – Gondreville AS 1 – Pulnoy FC 1 – Ent Longuyon Montmedy 1 –

Espoir Jeunes Pays Haut (Arrêt du groupement)

Groupe B : Mirecourt Hymont US 1 – Vandoeuvre US 1 – Villers Cos 2 – Avière Darnieulles 1 – Golbey ES 1 – Jarville Jeunes Foot 2 – Heillecourt ES 1 – Laxou Sapinière Af 1.

Clubs restant en U18 Interdistricts de 10 à 14 équipes en fonction des accessions en LGEF

Accessions des districts (5 équipes – Meurthe et Moselle : 3 – Meuse : 1 – Vosges : 1)

Meurthe et Moselle : Laneuvevilloise ES 1, Entente Sud 54 1, Toul FC 1

Meuse : Ent Sorcy Void Vacon 1

Vosges : AS Vagney 1

Pour la phase d'automne 2026-2027 : 26 à 31 équipes

Selon les places disponibles, les demandes d'accessions exceptionnelles seront traitées ultérieurement par la commission interdistricts.

Groupe Elite

Accède en Seniors R2F : Entente VHF 1

SENIORS F à 8.

[illegible]

Senior F A 8 Interdistricts / Printemps		Poule B		437937							106		
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Sorcy Void Vacon Ent 1	21	7	7	0	0	0	0	0	0	27	9	18
2	Ent.Villers Hausson 2	15	7	5	0	2	0	0	0	0	25	16	9
3	Ent.Champig Bouxi. 1	15	7	5	0	2	0	0	0	0	19	13	6
4	Colombey As 1	9	7	3	0	4	0	0	0	0	15	21	-6
5	Rehainviller Her. As 1	7	7	2	1	4	0	0	0	0	15	22	-7
6	Montiers/Saulx As 1	7	7	2	1	4	0	0	0	0	13	15	-2
7	Velaine En Haye As 1	5	7	1	2	4	0	0	0	0	6	12	-6
8	Gondrecourt Vaucoule 1	3	7	1	0	6	0	0	0	0	12	24	-12
9	Ecrouves Fc 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Senior F A 8 Interdistricts / Printemps		Poule C		437937							107		
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Dompaire Asc 1	24	8	8	0	0	0	0	0	0	31	7	24
2	Gerbeviller Esp 1	19	8	6	1	1	0	0	0	0	29	12	17
3	Chatenois Js 1	17	8	5	2	1	0	0	0	0	22	16	6
4	Thaon Es 1	13	8	4	1	3	0	0	0	0	19	16	3
5	Nomexy Vincey Morivi 1	8	8	2	2	4	0	0	0	0	11	21	-10
6	Darney Val De Saone 1	7	8	2	1	5	0	0	0	0	14	25	-11
7	Bayon Roville Es 1	7	8	2	2	3	1	0	0	0	17	19	-2
8	Martigny Fc 1	3	8	1	1	5	1	0	0	0	5	20	-15
9	Portieux Lsc 1	2	8	0	2	6	0	0	0	0	9	21	-12

Senior F A 8 Interdistricts / Printemps		Poule D		437937							105		
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Porte Des Vosges 4	19	7	6	1	0	0	0	0	0	31	7	24
2	Gerardmer As 1	14	7	4	2	1	0	0	0	0	35	16	19
3	Chenimenil As 1	12	7	4	1	1	1	0	0	0	17	18	-1
4	Ramonchamp As 1	12	7	4	0	3	0	0	0	0	24	21	3
5	Ent. St Michel Srdk 1	11	7	3	2	2	0	0	0	0	20	13	7
6	La Bourgonce Us 1	5	7	1	2	4	0	0	0	0	7	20	-13
7	Ent.Padoux Jeanmenil 1	2	7	1	0	5	1	0	0	0	10	31	-21
8	La Chapelle As 1	2	7	0	2	5	0	0	0	0	7	25	-18

Classement final du Trophée des Championnes des seniors F à 8 à Pulnoy le 25 mai 2026

1^{er} : Porte des Vosges 4

2^{ème} : Dompaire ASC 1

3^{ème} : Ent Sorcy Void Vacon 1

4^{ème} : Entente VHF 2

U18 F à 8.

U18 F A 8 Interdistricts / Printemps		Poule Unique				437939				85			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Dombasle Fc 1	21	8	7	0	1	0	0	0	0	39	13	26
2	Neuves Maisons Gs 1	18	8	6	0	2	0	0	0	0	39	15	24
3	Vandoeuvre Us 1	10	8	4	0	2	2	0	0	0	26	31	-5
4	Saulxures Nancy Asc 1	9	8	3	0	5	0	0	0	0	20	29	-9
5	Pt St Vincent Fc 1	-1	8	0	0	7	1	0	0	0	7	43	-36

U15 F à 8.

U15 F A 8 Interdistricts / Printemps		Poule Unique			437940						86			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff	
1	St Die Sr Kellermann 1	20	8	7	0	0	1	0	0	0	43	9	34	
2	Colombey As 2	14	8	4	2	2	0	0	0	0	23	18	5	
3	Ent.Mussipont.Pagny 1	12	8	4	0	4	0	0	0	0	31	18	13	
4	Ent.Ofp Ftm Liverdun 1	10	8	3	1	4	0	0	0	0	16	23	-7	
5	Vandoeuvre Us 1	1	8	0	1	7	0	0	0	0	5	50	-45	

CALENDRIER GENERAL INTERDISTRICTS GARCONS SAISON 2026/2027

CALENDRIER GENERAL INTERDISTRICTS - SECTEUR LORRAIN									
U18 -U17 - U16 - U15 -U14- U13 SAISON 2026-2027									
DATES	U 18	U 17	U 16	U 15	U 14	U 13	GAMBARD.	FESTIVAL-U 13	
Rentrée scolaire le Mardi 1 septembre 2026									
AOUT									
sam 22 août 2026							T.P		
sam 29 août 2026							1		
SEPTEMBRE	G10	G10	G12	G10	G10	G8	G8		
sam 5 septembre 2026	1	A 1	A 1	1	A 1				
sam 12 septembre 2026	MR	MR	A 2	2	A 2	A1	1	2	1.Tour
sam 19 septembre 2026	2	A 2	A 3	3	A 3	A2	2		
sam 26 septembre 2026	3	A 3	A 4	4	A 4	A3	3		
OCTOBRE	Vacances scolaires du 17 Octobre au 2 Novembre-2026								
sam 3 octobre 2026	4	A 4	A 5	5	A 5	A4	4		
sam 10 octobre 2026	MR	MR	A 6	6	A 6	A5	2 T.	3	2.Tour
sam 17 octobre 2026	5	A 5	A 7	MR.	MR.	MR	MR		
sam 24 octobre 2026	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR		
sam 31 octobre 2026	MR.	MR.	MR.	MR.	MR.	MR	MR.	4	
NOVEMBRE									
dim 1 novembre 2026									
sam 7 novembre 2026	6	A 6	A 8	7	A 7	A6	5		
mer 11 novembre 2026	MR.	MR.	MR.	MR.	MR	MR	MR		
sam 14 novembre 2026	7	A 7	A 9	8	A 8	A7	6		
sam 21 novembre 2026	8	A8	A 10	MR.	MR.	MR	MR.	F.R	
sam 28 novembre 2026	9	A9	A 11	9	A 9	MR	7		
DECEMBRE	Vacances scolaires du 19 Decembre 2026 au 04 janvier 2027								
sam 5 décembre 2026		MR.	MR.	MR.	MR.	MR	MR		
sam 12 décembre 2026		MR.	MR.	MR.	MR.	MR	MR.	1T-FFF	
mer 16 décembre 2026								FUTSAL	
sam 19 décembre 2026								FUTSAL	1er Samedi Vacances

FEVRIER									
sam 6 février 2027								FUTSAL	
sam 13 février 2027								FUTSAL	
sam 20 février 2027								FUTSAL	1er Samedi Vacances
sam 27 février 2027									
MARS									
	G 10								
sam 6 mars 2027	1	R 10	R 12	1	R 10				Samedi Fin Vacances
sam 13 mars 2027	2	R 11	R 13	2	R 11	R8	3.T	3.Tour	FESTIVAL (54 -88)
sam 20 mars 2027	3	R 12	R 14	3	R 12	R9	1		
sam 27 mars 2027	MR	MR	R 15	MR	MR	MR	2		Samedi Pâques
dim 28 mars 2027									
lun 29 mars 2027	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR		Lundi Pâques
AVRIL									
Vacances scolaires du 17 Avril au 3 mai 2027									
sam 3 avril 2027	4	R13	R 16	4	R13	R10	3		
sam 10 avril 2027	5	R14	R 17	5	R14	R11	FD		FINALE Dep.FESTIVAL
sam 17 avril 2027	6	R15	R 18	6	R15	MR	4		1er Samedi Vacances
sam 24 avril 2027	MR	MR	MR.	MR	MR	MR	MR		
MAI									
Vacances scolaires du 6 Mai au 10 Mai 2027									
sam 1 mai 2027	MR	MR	R 19	MR	MR	MR	MR	Finale régionale Festi. U13	Férié
dim 2 mai 2027								Finale régionale Festi. U13	
jeu 6 mai 2027	MR	MR	MR.	MR.	MR.	MR	MR		Férié Ascension
sam 8 mai 2027	7	R 16	R 20	7	R 16	R12	5		
sam 15 mai 2027	MR.	MR	MR.	MR.	MR.	MR	MR		Samedi Pentecôte
dim 16 mai 2027									
lun 17 mai 2027	MR.	MR	MR.	MR	MR	MR	MR		Samedi Pentecôte
sam 22 mai 2027	8	R 17	R 21	8	R 17	R13	6		
sam 29 mai 2027	9	R 18	R 22	9	R 18	R14	7		

SENIORS ET JEUNES DU DISTRICT MEUSIEN DE FOOTBALL

Classements et Mouvements seniors et jeunes du district de la Meuse saison 2025/2026.

Départementale 1

Départementale 1 / 1d		Poule Unique				437909				1			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Hannonville Vhf 1	52	22	16	4	2	0	0	0	0	54	20	34
2	Etain Buzy Us 2	49	22	15	4	3	0	0	0	0	85	28	57
3	Thierville Us 1	38	22	12	3	7	0	1	1	0	68	40	28
4	Vaucouleurs LI 1	33	22	9	6	7	0	0	0	0	35	33	2
5	Verdun Belleville Fc 2	32	22	9	5	8	0	0	0	0	45	34	11
6	Bar Le Duc Fc 2	30	22	9	3	10	0	0	0	0	38	48	-10
7	Centre Ornain Ent. 2	28	22	7	7	8	0	0	0	0	39	41	-2
8	Sorcy Void Vacon Ent 2	27	22	6	9	7	0	0	0	0	34	49	-15
9	Dugny Fc 1	22	22	7	1	14	0	0	0	0	34	53	-19
10	St Mihiel Fc 1	21	22	5	6	11	0	0	0	0	44	60	-16
11	Revigny Fc 1	18	22	4	6	12	0	0	0	0	22	58	-36
12	Tilly Avb Es 1	15	22	3	6	13	0	0	0	0	31	65	-34

cède en Régional 3 : Entente VHF

Descendent en Départementale 2 : Es Tilly Avb 1 - Fc Revigny 1

Ac-

Départementale 2

Départementale 2 / 2d		Poule A				437910				2			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Dieue-Sommedieue As 1	54	22	17	3	2	0	0	0	0	75	21	54
2	Etain Buzy Us 3	52	22	16	4	2	0	0	0	0	71	25	46
3	Les Islettes Sc 1	47	22	15	2	5	0	0	0	0	51	27	24
4	Verdun Belleville Fc 3	32	22	10	3	8	1	0	0	0	49	47	2
5	Val Dunois Fc 1	28	22	9	2	10	1	0	0	0	38	43	-5
6	Belleray Fc 1	27	22	8	3	11	0	0	0	0	31	34	-3
7	Thierville Us 2	26	22	7	5	10	0	0	0	0	34	51	-17
8	Nixeville Bl. As 1	26	22	7	5	10	0	0	0	0	25	34	-9
9	Maizey-Lacroix Ent 1	24	22	7	4	11	0	1	1	0	44	58	-14
10	Mangiennes Asl 1	23	22	6	5	11	0	0	0	0	41	49	-8
11	Hannonville Vhf 2	22	22	7	1	14	0	0	0	0	37	56	-19
12	Dugny Fc 2	12	22	3	3	16	0	0	0	0	24	75	-51

Départementale 2 / 2d		Poule B				437910				3			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Rc Saulx Et Barrois 1	60	22	20	0	2	0	0	0	0	94	16	78
2	Pagny S/Meuse Fc 1	52	22	16	4	2	0	0	0	0	76	28	48
3	Lerouville Es 1	45	22	14	3	5	0	0	0	0	52	26	26
4	Montiers/Saulx As 1	41	22	12	5	5	0	0	0	0	63	40	23
5	Fains Veel Fc 1	39	22	12	3	7	0	0	0	0	61	42	19
6	Behonne Longevill.Us 2	29	22	9	2	11	0	0	0	0	47	59	-12
7	Bar Le Duc Fc 3	26	22	8	3	10	1	0	0	0	43	57	-14
8	Treveray As 2	23	22	7	2	13	0	0	0	0	56	92	-36
9	Seuil D Argonne Asc 1	20	22	4	8	10	0	0	0	0	30	49	-19
10	Baudonvilliers As 1	16	22	4	4	14	0	0	0	0	25	71	-46
11	Sorcy Void Vacon Ent 3	15	22	4	3	15	0	0	0	0	35	55	-20
12	Val D'Ornain 1	9	22	2	3	17	0	0	0	0	28	75	-47

Accèdent en Départementale 1 : Groupe A : **As Dieue Sommedieue 1**
 Groupe B : **Rc Saulx et Barrois 1 et Fc Pagny sur Meuse (meilleur 2^{ème})**

Descendent en Départementale 3 : Groupe A : **Fc Dugny 2 – Entente VHF 2**
 Groupe B : **As Val d'Ornain 1 – Entente Sorcy Void Vacon 3**

Départementale 3

Départementale 3 / 3d		Poule A				437911				4			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Varennes Fc 1	34	16	11	1	4	0	0	0	0	74	22	52
2	Charny Asc 1	33	16	10	3	3	0	0	0	0	56	25	31
3	Spincourt Fc 1	31	16	9	4	3	0	0	0	0	47	25	22
4	Thierville Us 3	24	16	7	3	6	0	0	0	0	42	38	4
5	R.C.Sommedieue 1	22	16	6	4	6	0	0	0	0	44	41	3
6	Les Islettes Sc 2	21	16	7	1	7	1	0	0	0	39	34	5
7	Belleray Fc 2	20	16	6	2	8	0	0	0	0	34	35	-1
8	Dieue-Sommedieue As 2	16	16	5	2	9	0	1	1	0	36	54	-18
9	Dugny Fc 3	2	16	1	0	14	1	0	0	0	13	111	-98

Départementale 3 / 3d		Poule B		437911						5			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Lerouville Es 2	31	14	10	1	3	0	0	0	0	48	24	24
2	Contrisson Uc 1	28	14	9	1	4	0	0	0	0	44	19	25
3	Fains Veel Fc 2	27	14	9	0	5	0	0	0	0	54	32	22
4	Revigny Fc 2	27	14	9	0	5	0	0	0	0	46	36	10
5	Tilly Avb Es 2	21	14	7	0	7	0	0	0	0	44	26	18
6	St Mihiel Fc 2	20	14	7	0	6	1	0	0	0	40	32	8
7	Maizey-Lacroix Ent 2	9	14	3	0	11	0	0	0	0	15	64	-49
8	Val D'Ornain 2	3	14	1	0	13	0	0	0	0	10	68	-58

Départementale 3 / 3d		Poule C		437911						75			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Commercy Sc 1	45	16	15	0	1	0	0	0	0	126	12	114
2	Centre Ornain Ent. 3	45	16	15	0	1	0	0	0	0	117	10	107
3	Rc Saulx Et Barrois 2	26	16	8	2	6	0	0	0	0	41	43	-2
4	Vaucouleurs LI 2	25	16	8	2	5	1	0	0	0	46	41	5
5	Demange Fc 1	25	16	8	1	7	0	0	0	0	35	48	-13
6	Gondrecourt O 1	16	16	4	4	8	0	0	0	0	31	62	-31
7	Ent.Lerouvil Vigno 3	12	16	4	1	10	1	0	0	0	25	67	-42
8	Pagny S/Meuse Fc 2	10	16	3	1	12	0	0	0	0	26	53	-27
9	Ancerville Fc 1	2	16	1	1	14	0	2	0	0	16	127	-111

Accèdent en Départementale 2 : **5 équipes**

Groupe A : **Fc Varennes 1 – Asc Charny 1**

Groupe B : **Uc Contrisson 1 (2^{ème})**

Groupe C : **Sc Commercy Sc 1 – Entente Centre Ornain 3**

Dans le groupe B : Es Lérrouville 2 (1^{er}) ne peut accéder car l'équipe 1 est déjà en Départementale 2.

U18 D1

U18 D1 / Printemps		Poule Unique		437912						7			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Sorcy Void Vacon Ent 21	16	6	5	1	0	0	0	0	0	26	10	16
2	Ent. Etain Vhf 22	15	6	5	0	1	0	0	0	0	25	18	7
3	Vaucoul Commercy 21	8	6	3	0	2	1	0	0	0	11	12	-1
4	Thierville Us 21	7	6	2	1	3	0	0	0	0	9	11	-2
5	Centre Ornain Ent. 21	5	6	2	1	1	2	0	0	0	11	13	-2
6	Fains Veel Fc 21	3	6	1	0	5	0	0	0	0	11	19	-8
7	Behonne Longevill A 8 22	FG	6	1	1	1	3	0	0	0	9	19	-10

cède en U18 Interdistricts : **Entente Sorcy Void Vacon 1**

U15 D1

U15 D1 / Printemps		Poule Unique		437916						17			
Classement officiel au 04/06/2026		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Ent. Vhf Useb 1	17	7	5	2	0	0	0	0	0	38	6	32
2	Sorcy Void Vacon Ent 1	17	7	5	2	0	0	0	0	0	42	8	34
3	Behonne Longevill.Us 1	15	7	5	0	2	0	0	0	0	42	9	33
4	Commercy Sc 1	14	7	4	2	1	0	0	0	0	33	11	22
5	Bar Le Duc Fc 1	9	7	3	0	4	0	0	0	0	21	17	4
6	Ent. Charny Verdun 1	3	7	1	1	4	1	0	0	0	6	39	-33
7	Thierville Us 2	3	7	1	1	4	1	0	0	0	5	33	-28
8	Revigny Fains 1	-1	7	0	0	6	1	0	0	0	4	68	-64

Accède en U17 interdistricts : **en attente**

Accède en U16 Interdistricts : **Entente VHF Etain 1**

Accède en U15 Interdistricts : **Entente Sorcy Void Vacon 1**

Descend en U15 D2 : **Entente Revigny Fains Veel 1**

U15 D2

U15 D2 / Printemps		Poule A				437918				87			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Ent.St Mihiel Maizey 1	18	6	6	0	0	0	0	0	0	36	3	33
2	Ent. Mangien Spincou 1	15	6	5	0	1	0	0	0	0	41	7	34
3	Ent Vhf Etain 2	9	6	3	0	3	0	0	0	0	24	21	3
4	Etain Buzy A 8 1	5	5	2	0	2	1	0	0	0	8	33	-25
5	Thierville Us A 8 3	5	6	2	0	3	1	0	0	0	16	21	-5
6	Les Islettes Sc 1	5	5	2	0	2	1	0	0	0	18	13	5
7	Nixeville Thierville 1	0	6	0	0	6	0	0	0	0	6	51	-45

U15 D2 / Printemps		Poule B				437918				88			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Centre Ornain A 8 2	18	6	6	0	0	0	0	0	0	27	7	20
2	Ent. 3 Valles A 8 1	9	6	3	0	3	0	0	0	0	21	18	3
3	Val D'Ornain A 8 1	9	6	3	0	3	0	0	0	0	23	29	-6
4	Saulx Et Barrois A 8 1	0	6	0	0	6	0	0	0	0	8	25	-17

Accèdent en U15 D1 :

Groupe A : **Entente St Mihiel / Maizey1 – Entente Mangiennes / Spincourt 1 – Entente VHF / Etain 2.**

Groupe B : **Aucune accession (toutes les équipes jouant à 8)**

U13 D1

U13 D1 / Printemps		Poule Unique				437921				27			
Classement officiel au 04/06/2026		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Centre Ornain Ent. 1	18	6	6	0	0	0	0	0	0	36	6	30
2	Ent.St Mihiel Maizey 1	12	6	4	0	2	0	0	0	0	40	17	23
3	Verdun Belleville Fc 1	12	6	4	0	2	0	0	0	0	33	14	19
4	Ent. 3 Valles 1	9	6	3	0	3	0	0	0	0	25	24	1
5	Ent. Vhf Useb 2	6	6	2	0	4	0	0	0	0	17	23	-6
6	Thierville Us 2	6	6	2	0	4	0	0	0	0	18	36	-18
7	Stenay Mouzay As 1	-1	6	0	0	5	1	0	0	0	4	53	-49

Accède en U13 Interdistricts : **Entente St Mihiel/Maizey 1.**

Accèdent en U14 Interdistricts : **Entente Centre Ornain 1 – Fc Verdun Belleville Grand Verdun 1.**

Descend en U13 D2 : **As Stenay Mouzay 1**

U13 D2 Phase Haute

U13 D2 / Haute		Poule A				437922				90			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Ent. Dugny Dieue 1	22	8	7	1	0	0	0	0	0	71	9	62
2	Nixeville Bl. As 1	11	8	3	2	3	0	0	0	0	24	40	-16
3	Verdun Belleville Fc 2	9	8	2	3	3	0	0	0	0	23	27	-4
4	Mangiennes Spincourt 1	7	8	2	1	5	0	0	0	0	12	32	-20
5	Ent. Vhf Useb 3	6	8	1	3	4	0	0	0	0	17	39	-22

U13 D2 / Haute		Poule B				437922				89			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Bar Le Duc Fc 2	27	9	9	0	0	0	0	0	0	85	11	74
2	Revigny Fc 1	21	10	7	0	3	0	0	0	0	61	20	41
3	Behonne Longevill.Us 1	15	9	5	0	4	0	0	0	0	47	44	3
4	Sorcy Void Vacon Ent 2	11	10	4	0	5	1	0	0	0	41	48	-7
5	Rc Saulx Et Barrois 1	9	10	3	0	7	0	0	0	0	17	65	-48
6	Commercy Sc 1	2	10	1	0	8	1	0	0	0	13	76	-63

Accèdent en U13 D1 :

Groupe A : Entente Dugny Dieue 1 – As Nixéville Blercourt 1 - Fc Verdun Belleville Grand Verdun 2

Groupe B : Bar Le Duc Fc 2 – Fc Revigny 1

Us Behonne Longeville 1 ne peut accéder à la suite de la création du groupement Académie Football Meuse Grand Sud entre les clubs de Bar le Duc FC et de l'US Behonne Longeville.

U13 D2 Phase Basse

U13 D2 / Basse		Poule A				437922				91			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Thierville Us 3	15	8	5	0	3	0	0	0	0	22	15	7
2	Seuil D Argonne Asc 1	15	8	5	0	3	0	0	0	0	25	16	9
3	Ent. Vhf-Useb 4 4	15	8	5	0	3	0	0	0	0	31	26	5
4	Mangiennes Spincourt 2	9	8	3	0	5	0	0	0	0	17	21	-4
5	Dieue Dugny 1	5	8	2	0	5	1	0	0	0	14	31	-17
6	Belleray Thierville 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U13 D2 / Basse		Poule B				437922				92			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Ent. Llv Pagny 1	27	10	9	0	1	0	0	0	0	58	12	46
2	Fains Veel Fc 1	20	10	6	2	2	0	0	0	0	37	23	14
3	Vignot Lerouvill 1	12	10	4	0	6	0	0	0	0	28	36	-8
4	Centre Ornain Ent. 2	11	10	4	0	5	1	0	0	0	32	36	-4
5	Bar Le Duc Fc 3	7	9	2	1	6	0	0	0	0	23	45	-22
6	Ent.St Mihiel Maizey 2	7	9	2	1	6	0	0	0	0	17	43	-26

Projets de groupes seniors pour la saison 2026/2027 :

Départementale 1

Etain Buzy US 2 – Thierville US 1 – Vaucouleurs LL 1 – Verdun Belleville GV FC 2 – Bar Le Duc FC 2 – Ent Centre Ornain 2 – Ent Sorcy Void Vacon 2 – Dugny FC 1 – St Mihiel FC 1 – AS Dieue Sommedieue 1

(accédant D2 groupe A) – RC Saulx et Barrois 1 (accédant D2 groupe B) – FC Pagny sur Meuse 1 (accédant D2 groupe B)

Départementale 2

Groupe A

Etain Buzy US 3 – Les Islettes SC 1 – Verdun Belleville GV FC 3 – Val Dunois FC 1 – Belleray FC 1 – Thierville US 2 – Nixéville Blercourt AS 1 – Maizey Lacroix Ent 1 - Mangiennes ASL 1 – Varennes FC 1 (accédant D3) - Charny ASC 1 (accédant D3) – Tilly AVB 1 (Descend de D1)

Groupe B

Lérouville ES 1 – Montiers sur Saulx AS 1 – Fains Veel FC 1 – Behonne Longeville US 2 – Bar Le Duc FC 3 – Tréveray AS 2 – Seuil d'Argonne ASC 1 – Baudonvilliers AS 1 – Revigny FC 1 (descend de D1) – Con-
trisson UC 1 (accédant D3) – Commercy SC 1 (accédant D3) – Ent Centre Ornain 3 (accédant D3)

Départementale 3

Les groupes seront faits ultérieurement en fonction des engagements

Projets de groupes jeunes pour la phase d'automne de la saison 2026/2027.

U13 D1 - 1 groupe de 8 équipes

Ent 3 vallées 1- Ent VHF/Etain 2 – US Thierville 2 – et accédants de D2 Phase Haute : Ent Dugny/Dieue 1 – Nixéville Blercourt AS 1 – Verdun Belleville GV FC 2 – Bar Le Duc FC 2 – Revigny FC 1

U13 D2

Les groupes seront faits ultérieurement en fonction des engagements.

U15 D2

Les groupes seront faits ultérieurement en fonction des engagements.

U15 D1 - 1 groupe de 8 équipes

Commercy SC 1 – Bar Le Duc FC 1- Ent Charny/Verdun 1- Thierville US 2 – et accédants de D2 : Ent St Mihiel Maizey 1 – Ent Mangiennes/Spincourt 1 - Ent VHF/Etain 2 - + une 8^{ème} équipe.

U18 D1

Ent Etain/VHF 1 – Ent Vaucouleurs/Commercy – US Thierville 2 – Ent Centre Ornain 1 – Fains Veel FC 1 – Behonne Longeville US 1 + autres engagements possibles.

[illegible]

CHAMPIONNATS SENIORS DU DISTRICT MEUSE - SAISON 2026 - 2027

ORGANIGRAMME DES MONTEES ET DES DESCENTES.

DEPARTEMENTALE 1 GROUPE UNIQUE 12 EQUIPES D 1	0 descente de R 3	1 descente de R 3	2 descentes de R 3	3 descentes de R 3	4 descentes de R 3
	12	12	12	12	12
Accession en R 3	-1 << 1 >>	-1 << 1 >>	-1 << 1 >>	-1 << 1 >>	-1 << 1 >>
	11	11	11	11	11
Descente en départ. 2 D 2	- 2 << 9 >>	- 2 << 9 >>	- 3 << 12 >>	- 4 << 16 >>	- 5 << 17 >>
	9	9	8	7	6
Descente de R 3		+ 1 << 6 >>	+ 2 << 10 >>	+ 3 << 13 >>	+ 4 << 15 >>
		10	10	10	10
Accession de départ. 2 D 2	+ 3 << 2 >>	+ 2 << 3 >>	+ 2 << 3 >>	+ 2 << 3 >>	+ 2 << 3 >>
	12	12	12	12	12

Départementale 2 Groupes A et B 2 groupes de 12 équi. D 2	0 descente de R 3	1 descente de R 3	2 descentes de R 3	3 descentes de R 3	4 descentes de R 3
	24	24	24	24	24
Accession en départ. 1 D 1	- 3 << 2 >>	- 2 << 3 >>	- 2 << 3 >>	- 2 << 3 >>	- 2 << 3 >>
	21	22	22	22	22
Descente en départ. 3 D 3	- 4 << 4 >>	- 4 << 4 >>	- 4 << 4 >>	- 5 << 4 >>	- 6 << 19 >>
	17	18	18	17	16
Descente de départ. 1 D 1	+ 2 << 2 >>	+ 2 << 9 >>	+ 3 << 12 >>	+ 4 << 16 >>	+ 5 << 17 >>
	19	20	21	21	21
Accession de départ. 3 D 3	+ 5 << 5 >>	+ 4 << 8 >>	+ 3 << 11 >>	+ 3 << 11 >>	+ 3 << 11 >>
2 groupes de 12	24	24	24	24	24

Départementale 3 Groupes A – B - C 3 groupes(2x9-1x8). D 3	0 descente de R 3	1 descente de R 3	2 descentes de R 3	3 descentes de R 3	4 descentes de R 3
	26	26	26	26	26
Accession en départ. 2 D 2	- 5 << 5 >>	- 4 << 8 >>	- 3 << 11 >>	-3 << 11>>	- 3 << 11 >>
	21	22	23	23	23
Descente de départ. 2 D 2	+ 4 << 4 >>	+ 4 << 4 >>	+ 4 << 4 >>	+ 5 << 4 >>	+ 6 << 19 >>
	25	26	27	28	29
Projections pour la départementale 3 avec des engagements différents par rapport à la saison 2025 - 2026					
Nombre équipes	24	25	26	27	28
Nombre de groupes	2 x 12	2 x 8 1x 9	2 x 9 1 x 8	3 x 9	1 x 10 2 x 9

MOUVEMENTS A L'ISSUE DE LA SAISON 2026 - 2027

1	Accession en R 3 : le premier de départementale 1
2	Accession en départementale 1 : le premier de chaque groupe de départementale 2 et le meilleur deuxième des deux groupes * (3 équipes)
5	Accession en départementale 2 : les premiers de chaque groupe et les deux meilleurs deuxième * des trois groupes de départementale 3 (5 équipes)
9	Descente en départementale 2 : Les deux derniers de départementale 1 . (2 équipes)
4	Descente en départementale 3 : Le onzième et douzième de chaque groupe de départementale 2 (4 équipes)
6	Descente en départementale 1 : une équipe de R 3
3	Accession en départementale 1 : le premier de chaque groupe de départementale 2 . (2 équipes)
8	Accession en départementale 2 : les premiers de chaque groupes de départementale 3 et le meilleur deuxième * des trois groupes de départementale 3 (4 équipes)
9	Descente en départementale 2 : Les deux derniers de départementale 1 . (2 équipes)
4	Descente en départementale 3 : Le onzième et douzième de chaque groupe de départementale 2 (4 équipes)
10	Descente en départementale 1 : deux équipes de R 3
3	Accession en départementale 1 : le premier de chaque groupe de départementale 2 . (2 équipes)
11	Accession en départementale 2 : le premier de chaque groupe de départementale 3 (3 équipes)
12	Descente en départementale 2 : Les trois derniers de départementale 1 . (3 équipes)
4	Descente en départementale 3 : Le onzième et douzième de chaque groupe de départementale 2 (4 équipes)

13 Descente en départementale 1 : trois équipes de R 3	
3	Accession en départementale 1 : le premier de chaque groupe de départementale 2 .(2 équipes)
11	Accession en départementale 2 : le premier de chaque groupe de départementale 3 . (3 équipes)
16	Descente en départementale 2 : Les quatre derniers de départementale 1 . (4 équipes)
4	Descente en départementale 3 : Le onzième et douzième de chaque groupe de départementale 2 et le moins bon dixième * des deux groupes de départementale 2 (5 équipes)
15 Descente en départementale 1 : quatre équipes de R 3	
3	Accession en départementale 1 : le premier de chaque groupe de départementale 2 .(2 équipes)
11	Accession en départementale 2 : le premier de chaque groupe de départementale 3 .(3 équipes)
17	Descente en départementale 2 : Les cinq derniers de départementale 1 . (5 équipes)
19	Descente en départementale 3 : Le dixième ,onzième et douzième de chaque groupe (6 équipes)
* Les notions de meilleure équipe et de moins bonne équipe sont définies à l'article 7 du règlement des championnats seniors du District Meusien de Football (montées et descentes exceptionnelles).	
IL est bien entendu que les accessions ne sont possibles que si les clubs concernés sont en règle avec les dispositions en vigueur imposées par les règlements de la Ligue Grand Est de Football et du District Meusien de Football.	

ORGANIGRAMME DES MONTEES ET DES DESCENTES **DES CHAMPIONNATS DE JEUNES DU DISTRICT MEUSIE - SAISON 2026 – 2027**

ACCESSIONS – RETROGRADATIONS

A l'issue de chaque phase, accèdent ou sont reléguées autant d'équipes que nécessaire pour que les groupes des différents championnats restent conformes au nombre prévu

Pour les accessions, le premier accède, s'il ne peut accéder pour quelque motif que ce soit, le deuxième accède, puis le troisième pour un groupe de six équipes jusqu'au quatrième pour un groupe de sept ou huit équipes jusqu'au cinquième pour un groupe de neuf ou plus de neuf équipes.

U18 Départementale 1

Phase d'Automne : 1 groupe de 7 à 9 équipes - 7 à 9 journées ALLER

A l'issue de la phase **d'Automne**, le 1er du groupe ou le suivant accède en **U18 INTERDISTRICTS** pour la phase de Printemps.

Pour établir le classement final à la fin de la phase d'Automne les résultats des rencontres contre les équipes jouant à 8 seront retirés.

Phase de Printemps : 1 groupe de 7 à 9 équipes – 7 à 9 journées ALLER

A l'issue de la phase de Printemps, le 1er du groupe ou le suivant accède en **U18 INTERDISTRICTS** pour la phase d'Automne de la saison 2027/2028.

Pour établir le classement final à la fin de la phase de Printemps, les résultats des rencontres contre les équipes jouant à 8 seront retirés.

U15 Départementale 1

Phase d'automne : 1 groupe de 8 équipes – 7 journées ALLER

A l'issue de la phase d'Automne, le 1^{er} du groupe ou le suivant accède en **U15 INTERDISTRICTS** pour la phase de Printemps. **Pas d'accession en U16 et U 17 Interdistricts**

Le dernier du groupe descend en **U15 D2**, plus autant d'équipes que nécessaires en fonction du nombre de descentes d'**U15 INTERDISTRICTS** et d'**accessions d'U15 D2** pour faire **1 groupe de 8 équipes**.

Accession de U15 D2.

Le 1^{er} de chaque groupe (2 équipes)

Phase de Printemps : 1 groupe de 8 équipes – 7 journées ALLER

A l'issue de la phase de Printemps, le 1^{er} du groupe ou le suivant accède en **U15 Interdistricts** ou **U16 Interdistricts** ou **17 Interdistricts** et le 2^{ème} et le suivant le choix restant pour la phase d'Automne ou le championnat de la saison 2027-2028

Le dernier du groupe descend en **U15 D2**, plus autant d'équipes que nécessaires en fonction du nombre de descentes de **U13** et **U15 INTERDISTRICTS** et d'**accessions de U15 D2** pour faire **1 groupe de 8 équipes** pour la phase d'Automne de la saison 2027/2028.

Accession de U15 D2.

Le 1^{er} de chaque groupe (2 équipes).

U15 Départementale 2

Phase d'automne : 1 ou 2 groupes en fonction des engagements

A l'issue de la phase d'Automne, accède en **U15 D1** pour la phase de Printemps le 1^{er} de chaque groupe

Pour établir le classement final à la fin de la phase d'automne les résultats des rencontres contre les équipes jouant à 8 seront retirés.

Phase de Printemps : 1 ou 2 groupes en fonction des engagements

A l'issue de la phase de Printemps, le 1^{er} de chaque groupe ou les suivant accèdent en **U15 D1** pour la phase d'Automne de la saison 2027/2028.

Pour établir le classement final à la fin de la phase de Printemps, les résultats des rencontres contre les équipes jouant à 8 seront retirés.

U13 Départementale 1

Phase d'automne : 1 groupe de 8 équipes – 7 journées ALLER

A l'issue de la phase d'automne, le 1^{er} du groupe ou le suivant accède en **U13 Interdistricts** pour la phase de Printemps **Pas d'accession en U14 Interdistricts**

Le dernier du groupe descend en **U 13 D2**, plus autant d'équipes que nécessaires en fonction du nombre de descentes d'**U13 INTERDISTRICTS** et d'**accessions d'U13 D2** pour faire **1 groupe de 8 équipes**

Phase de Printemps : 1 groupe de 8 équipes – 7 journées ALLER

A l'issue de la phase de Printemps,

1 équipe accède en U13 Interdistricts

2 équipes accèdent en U14 Interdistricts

Le 1er du groupe choisi sa catégorie d'accession, puis le 2^{ème} puis le 3^{ème} et le 4^{ème} pour la phase d'Automne ou le championnat de la saison 2027-2028.

Si une équipe placée de la 1ère à la 3ème place ne peut accéder pour quelque motif que ce soit, le quatrième peut accéder, mais pas au-delà de la quatrième place pour accéder en U13 ou U14 Interdistricts.

Le dernier du groupe descend en **U13 D2**, plus autant d'équipes que nécessaires en fonction du nombre de descentes de **U13 INTERDISTRICTS** et d'**accessions de U13 D2** pour faire **1 groupe de 8 équipes** pour la phase d'Automne de la saison 2027-2028

U13 Départementale 2

Phase d'automne : 2 ou 3 groupes géographiques en fonction des engagements

A l'issue de la phase d'Automne, le 1^{er} de chaque groupe accède en U13 D1 pour la phase de printemps de la saison 2026-2027

Phase de Printemps : **2 niveaux**

Niveau ELITE 2 groupes de 5 ou 6 équipes 10 journées ALLER et RETOUR

A l'issue de la phase de Printemps, le 1^{er} de chacun des deux (2) groupes ou le suivant **accède en U13 D1 pour la phase d'automne de la saison 2027-2028.**

Niveau ESPOIR 2 groupes le reste des équipes réparties en zone géographiques

ARBITRAGE – BILANS ET PERSPECTIVES (Christian HOFFMANN)

CRA : Nomination d'un nouveau président, M. BARAT.

Développement de l'arbitrage féminin.

FIA saison 2026 – 2027 :

1 : 3 – 10 – 17 octobre 2026.

2 : 30 janvier – 6 – 13 février 2027.

Observations des arbitres au rang à partir de la saison prochaine.

Stage théorique de rentrée le samedi 5 septembre matin.

Lois du jeu : Pause d'apaisement pour toutes les catégories.

Plusieurs pauses possibles par rencontre.

Nouvelles évolutions des lois du jeu :

- Sortie de touche : maxi 5 secondes.

- Gardien de but : maxi 5 secondes pour dégager le ballon, à défaut : Corner pour l'adversaire.

- Un blessé qui nécessite des soins : sortie obligatoire du terrain et attente pendant 1 minute en dehors du terrain avant son retour sur un arrêt de jeu.

- Changement de joueur : 10 secondes pour quitter le terrain, si plus, le remplaçant attend 1 minute.

BILAN DES SERVICES CIVIQUES (Sandrine THIRIOT)

Nombre au départ : 8

Allan Longeau (Rc Saulx et Barrois)

Sabin Charuel (Entente Centre Ornain)

Noé Diné (Entente Sorcy Void Vacon)

Pablo ATTENOT (Entente Sorcy Void Vacon)

Sacha PAYO (Asl Mangiennes)

L'HOSTE Mylan (Fc Dugny)

STRUB Ashley (Entente VHF)

Fransi CIBUKU (Futsal Club Grand Verdun)

Suivi des contrats :

1 démission en novembre 2025

1 arrêt par le club en février 2026

1 rupture de contrat, missions non réalisées

1 qui ne nous a pas signalé des changements en cours de contrat (études, travail et service civique).

Projection Saison 2026 / 2027 :

Le volontaire participera à des actions de développement (en lien avec les orientations fédérales) au sein de son club sur le :

- Programme Educatif fédéral
- Football Féminin
- Football Loisir
- Foot Animation
- et participera à différentes formations (PSC, civiques/citoyennes, d'éducateurs...) et animation avec le District Meusien de Football.

La mission de « Service Civique » s'adresse à des jeunes, entre 18 et 25 ans, non lycéen(ne)s, étudiants (**22H00 de cours maximum par semaine**), salarié(e)s travaillant **17H30** maximum par semaine ou sans emploi et disponibles sur les différents temps de mission.

POINT SUR LE SUIVI ET LA FIDELISATION DES BENEVOLES (Sandrine THIRIOT)

Bénévoles au stade de France lors de la Coupe de France et week-end des bénévoles saison 2025/2026 :

22 et 23 mai 2026

Geoffray Gaspar : As Tréveray

Andrew Bertrand : As Tréveray

Stéphane Perin : Fc Varennes

Jean Yves Husson : As Nixéville Blercourt

Nouveau cadre d'éligibilité défini par la FFF

Afin de garantir une juste reconnaissance de l'engagement bénévole, la Commission fédérale du Bénévolat, avec le soutien du Bureau exécutif de la LFA, a acté que, seuls sont concernés par les dispositifs de valorisation, les fonctions exercées sans aucune perspective de rémunération. En conséquence, l'éligibilité aux médailles (District, Ligue, Fédérales), aux week-ends à Clairefontaine ainsi qu'à la Journée Nationale des Bénévoles est conditionnée à la détention de l'une des licences suivantes :

- Dirigeant ; Volontaire ; Membre individuel.

À l'inverse, les titulaires des licences ou cartes ci-après, bien que pouvant être bénévoles, sont exclus de ces dispositifs :

Éducateur fédéral ; animateur fédéral ; stagiaire éducateur ; Arbitre ; Ayant-droit.

Critères d'attribution (FFF) Week end à Clairefontaine :

Le bénévole (Dirigeant, Volontaire ou Membre individuel) doit totaliser au maximum 7 saisons d'ancienneté.

Critères d'attribution (FFF) Week end Coupe de France :

Le bénévole (Dirigeant, Volontaire ou Membre individuel) doit totaliser au minimum 8 saisons Les médailles fédérales dans les territoires Le nombre de médailles fédérales attribuées pour chaque Ligue est défini par la FFF et valable pour la saison en cours.

Médailles fédérales :

Médaille d'argent : après 10 saisons d'ancienneté ou après une reconnaissance de la Ligue

Médaille de vermeil : être titulaire de la médaille d'argent depuis plus de 5 saisons

Médaille d'or : être titulaire de la médaille de vermeil depuis plus de 5 saisons

Plaquette bronze : être titulaire de la médaille d'ancienneté sur un total de 12 saisons sportives.

Les médailles de membres de commissions :

Cette médaille, uniquement donnée sur un critère de remerciement pour services rendus au niveau fédéral est attribuée en milieu de deuxième mandature, soit au bout de 6 saisons.

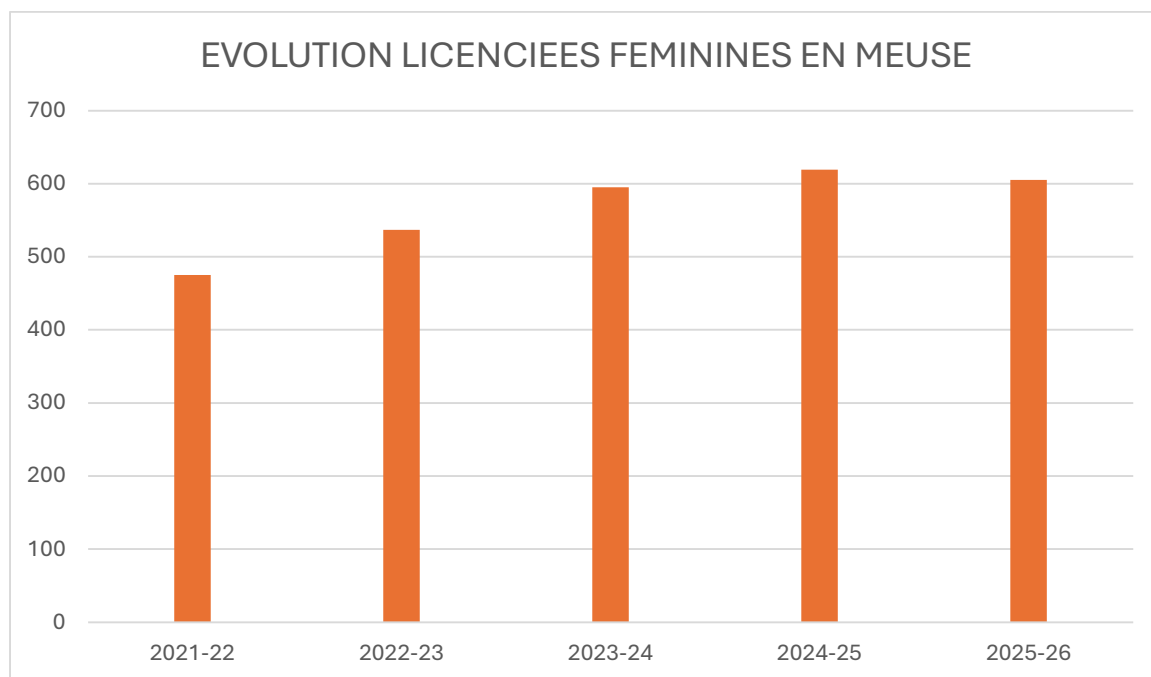
La médaille de la Jeunesse Bénévole :

Cette médaille a pour objectif d'inciter, d'encourager et de fidéliser l'engagement bénévole. Pour être récipiendaire de celle-ci, il faut être âgé entre 16 et 25 ans et mener un projet associatif en lien avec le projet du club, autre que sportif.

POINT SUR LA FEMINISATION (Arnaud VALROFF)

Licenciées :

Pour cette saison, on finit à 605 licenciées au 25/06/26. On est plutôt bien en nombre total, même si ça a été un peu long à démarrer, mais attention la courbe s'inverse.



Il y a des inquiétudes quand on regarde les chiffres de plus près. On est en perte d'effectif sur quasiment toutes les catégories jeunes, seules les séniors féminines progressent.

Retour sur le plan d'urgence de la LGEF

Nous devons rencontrer entre avril et juin 2026, 8 clubs ou ententes de clubs pour présenter le plan afin de **développer une offre de pratique dans les clubs avec la création d'Ecole de Foot Féminin** (à savoir au moins 6 licenciées, avoir une équipe 100% féminine engagée en championnat ou sur les plateaux, avoir un référent foot féminin et avoir un éducateur diplômé ou en cours de formation) **et renforcer l'offre de pratique existante**.

Ayant optés pour des réunions de secteurs (autour de Bar le Duc, de Commercy et d'Etain), 3 ont été programmées :

- La 1^{ère} a eu lieu à Longeville le 22 mai 2026 avec la présence de seulement 2 clubs qui vont se regrouper.
- La seconde prévue à Sorcy le 27 mai 2026 a été annulée, seul le club de Lérrouville avait répondu.
- Et la dernière prévue à Etain a été reportée voyant le manque de participants aux précédentes.

Nous reprogrammerons de nouvelles rencontres avec les clubs en début de saison prochaine en espérant avoir davantage de succès.

Compétitions LGEF et interdistricts

Conscient des problèmes face à l'évolution du nombre de licenciées et d'équipes inscrites sur des championnats jeunes et adultes, la LGEF fait évoluer l'offre de pratique pour les compétitions séniors

féminines et U16 Féminines. Voici la nouvelle offre de pratique pour la prochaine saison :

En SF à 11 :

- Pas de changement en R1.
- Pour la R2, saison de transition 2026/27 en vue de permettre l'engagement d'équipes supplémentaires à 11, pour limiter les déplacements qui restent un handicap au développement du football féminin,
 - Engagement des équipes auprès de la LGEF et gestion des compétitions par la LGEF,
 - Possibilité d'accepter les équipes en entente sauf en R1F,
 - Intégration des nouvelles équipes, des équipes interdistricts et des équipes de D1 (Moselle) en R2 dans une phase de brassage dans les secteurs Centre et Ouest,
 - Création de groupes de 6 équipes pour permettre de jouer par bassin de vie en matchs A/R et en 2 phases automne et printemps dans les secteurs Centre et Ouest,
 - Montée en R2 élite au printemps pour les équipes les mieux classées et volontaires dans les secteurs afin de jouer la montée en R1.

En SF à 8 (Interdistrict) :

Pas de changement avec maintien de la journée finale à 4, qui a été un succès.

En U18F à 11 (LGEF) et à 8 (Interdistrict) :

Pas de changement.

En U16F à 11 :

La saison 2026-27 verra la création d'une expérimentation Territoires CENTRE et OUEST foot à 11, sur les bases de la compétition U18F organisée par la LGEF.

Création d'une nouvelle catégorie comprenant les joueuses U14F, U15F, U16F.

Par conséquent, le championnat U15F à 8 devient championnat **U16F à 8**.

En U13F à 8 :

Pas de changement.

Opérations LGEF- FFF- District

- **Fête du foot féminin** prévue à Etain le 21/06/26 a été annulée en raison des trop fortes chaleurs liées à la canicule. Des actions seront organisées en début de saison prochaine pour compenser et la prochaine édition sera reprogrammée à Etain, si le club est toujours partant.
- **1^{ère} Coupe Meuse Séniors féminine** en foot à 8. Elle s'est déroulée sur la 2^{ème} partie de saison avec une formule 1/4, 1/2, Finale. 8 équipes engagées avec la victoire de VHF en finale face à l'ESVV.

BILAN DES ACTIONS TECHNIQUES DE FIN DE SAISON (T. GRANDJEAN)

Participation à différentes réunions LGEF

Séminaire DTN du 8 au 10 juillet 2026 à Clairefontaine

Préparation du calendrier technique sur les 3 pôles : Jeunes potentiels et structures, Formation d'éducateurs et Développement et Animation des Pratiques

- **Foot Réduit des U7 à U11 :**
 - ✓ Rassemblement Départemental U11 à St Mihiel le samedi 9 mai 2026.
 - ✓ Journée départementale U9 et U11 en Foot à 5 à Madine le samedi 6 juin 2026.
 - ✓ Journée Nationale des U7 le samedi 30 juin 2026 à Spincourt, Lacroix, Commercy et Haironville.
 - ✓ Réunions de secteur d'automne 2026 :
 - Secteur nord le mardi 8 septembre 2026 au siège du FC Verdun BGV à Verdun.
 - Secteur sud le mercredi 9 septembre 2026 à la Mairie à Tréveray.
 - ✓ **Rentrée du Foot des U7, U9, U11 :**
Inscription des équipes sur FAL à partir du 1 juillet 2026.
 - **U9 / U11 :** le samedi 12 septembre 2026.
 - **U7 :** le samedi 26 septembre 2026.
 - **Féminines Animation des U8F aux U15F :** le dimanche 20 septembre 2026, matin, à St Mihiel.
- **Foot à l'école :**
 - ✓ 2 Rencontres « Foot – Futsal à l'école » au mois de juin 2026 à Cousances et à Dieue en lien avec l'éducation nationale (EN) et l'USEP.
 - ✓ Formation des professeurs de écoles prévue le 3 ou 4 septembre 2026.
 - ✓ Journée du sport scolaire en lien avec l'USEP et l'EN en septembre 2026 (sous réserve).
- **Structuration des clubs**
 - ✓ CF compte rendu de Sandrine Thiriot
- **Actions éducatives :**
 - ✓ Carton vert : finales départementales U13 F/G et pour les coupes meuse U15 / U18 (action renouvelée en 2026/2027).
 - ✓ Action de sensibilisation.
 - ✓ Challenge National PEF en lien avec les services civiques.
 - ✓ Action éducative de sensibilisation pour lutter contre les violences « JOUONS DU BON CÔTÉ » lors des finales Coupes Meuse et de la Journée Départementale U9 et U11 à Madine : action en lien avec le plan d'engagement sociétal de la FFF (U9, U11, U15, U18, Séniors F, Séniors et Vétérans).
- **Foot loisir :**
 - ✓ Challenges départementaux Golf Foot et Futnet à Fresnes pour les U12 aux 15 F & G le lundi 13 avril 2026.
 - ✓ Participation aux Finales LGF :
 - L'US Behonne Longeville au Foot en marchant à Uxegney le samedi 30 mai 2026.
- **Foot Féminin :**
 - ✓ CF compte rendu d'Arnaud Valroff
- **Challenge des PSEL :**
 - ✓ CF compte rendu de Sandrine Thiriot
- **Elaboration du calendrier DAP :** Foot Réduit U7 à U11, Festival U13, Foot à l'école (formation des professeurs des écoles, cycles dans les écoles et rencontres de fin de cycle), Educatif (PEF et carton vert), Féminisation, structuration des clubs (service civique, projet club, labels Jeunes, Futsal et EFF), Futsal et Loisir.

PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL

- **PPF :**
Firmin KENCTEMUR, joueur de la génération 2013, intègre le Pôle Espoirs Mixte à Essey.
Anna GUILLET, 1^{ère} internationale féminine meusienne qui a participé à différentes échéances avec la sélection nationale U16F.
- **Sections sportives :**
 - ✓ 7 sections sportives gérées par le District en 25/26
 - ✓ Retour sur l'action « Foot Ira Bien 6 »

- Les 7 sections sportives ont participé à l'action.
- Elaboration des SLOGANS par les élèves des sections sportives.
- Jury de validation du SLOGAN.
- Mise en place du PEF' Athlon au sein des sections sportives en mai.
- Rassemblement des sections sportives à Fresnes le vendredi 12 juin 2026 avec 6 sections sportives.
- ✓ Participation à des tests d'entrée en section
- Opération Graines de Championnes U11F pour 3 meusiennes à Heillecourt le mercredi 10 juin 2026.
- **Elaboration du calendrier PPF :**
 - ✓ Garçons extérieur (U12, U13, U14, U15), Futsal (U15 et U17) et filles extérieur (U10F, U11F, U12F, U13F, U14F, U15F)

Remerciements à l'ensemble des élu(e)s, aux bénévoles des commissions du DMF et aux clubs.

Validation du challenge des pratiques sportives, éducatives et loisirs 2025 / 2026

Classements définitifs pour la saison 2025 / 2026

	GROUPE 1
Classement	Clubs
1	US Etain B
2	ENT VHF
3	FC St Mihiel

	GROUPE 2
Classement	Clubs
1	RC Saulx B
2	Les Gars de l'Ornois
3	LL Vaucouleurs

	GROUPE 3
Classement	Clubs
1	ASL Mangiennes
2	AS Tréveray
3	FC Belleray

Le comité directeur valide ce classement final.

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DE TEXTES

CHALLENGE DES PRATIQUES SPORTIVES, EDUCATIVES ET LOISIRS

Le District Meusien de Football organise, chaque saison, un challenge appelé "PRATIQUES SPORTIVES, EDUCATIVES ET LOISIRS" et destiné à promouvoir et développer le football.

Le classement établi selon les critères ci-après désigne les clubs les plus méritants en ce domaine et qui sont récompensés comme il est mentionné dans ce règlement.

Article 1

Le challenge est ouvert à tous les clubs ayant leur siège sur le territoire du district Meusien et disposant au minimum d'une équipe de jeunes à 4, 5, 8 ou 11 participant en championnat ou plateau.

Article 2

Les critères, opérations ou épreuves retenus sont les suivants :

FOOTBALL à 11

- ✓ Toutes actions (championnats régionaux, interdistricts et districaux, coupes nationales, régionales et districales dans les catégories U19, U18, U17, U16, U15, U14)

FOOTBALL à 8

- ✓ Tous les championnats et coupes de niveau régional, interdistrict et districale dans la catégorie U13
- ✓ Tous les critères et rassemblements districaux dans la catégorie U11

FOOTBALL à 4 ou 5

- ✓ Engagement par club sur les plateaux et à la journée départementale U7 et U9

FOOTBALL FEMININ

- ✓ Nombre de licenciées
- ✓ Nombre d'équipes
- ✓ Rassemblement 100% féminin

FUTSAL ET LOISIRS

- ✓ Nombre d'équipes engagées en compétitions coupes futsal des U13 aux U18
- ✓ Participation aux finales des U13 aux U18
- ✓ Participation aux plateaux dans les catégories U7-U9-U11
- ✓ Participation aux actions loisirs

STRUCTURATION DES CLUBS ET ACTIONS EDUCATIVES

- ✓ Engagement au PEF
- ✓ Labellisation
- ✓ Service civique : engagement d'un volontaire

OPERATIONS TECHNIQUES

- ✓ Opérations de détection

SELECTIONS DIVERSES (masculin et féminin)

- ✓ Internationales, nationales, interrégionales, régionales et districales

ENCADREMENT DES JEUNES

- ✓ Licencié(e) participant(e) à un module de formation

JEUNES ARBITRES

- ✓ Arbitre de moins de 21 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- ✓ Candidature à l'organisation d'une journée de formation des candidats à l'arbitrage

ORGANISATION ou PRETS d'INSTALLATIONS

- ✓ Candidature ou organisation de rassemblement districale (U7 à U13)

PENALITES DIVERSES

- ✓ Discipline
- ✓ Forfaits et forfaits généraux
- ✓ Absences aux différentes réunions organisées par le district pour toutes les catégories jeunes

CLASSEMENTS

- ✓ Priorités pour départager en cas d'égalité

REMISE des PRIX

- ✓ Présence des clubs
- ✓ Récompenses

Article 2 bis

En cas de jumelage entre un ou plusieurs clubs :

- ✓ 1^{er} cas : 2 clubs

Chaque club se voit attribuer 50% des points

- ✓ 2^{ème} cas : 3 clubs

Chaque club se voit attribuer 33,3 % des points

Les arrondis sont réalisés au point supérieur. (Exemple : 4,2 -> 5)

Article 3

La participation ou les performances réalisées permettent aux clubs de marquer les points suivants :

1. FOOTBALL à 11

1.1. Championnats de Ligue, Interdistrict et District

- ✓ *Masculins / Féminines*

Football à 11 : Participation en seconde phase, 50 points par équipe

Football à 8 : Participation en seconde phase, 30 points par équipe

Bonus

- ✓ 15 points par équipe qui accède au niveau supérieur

1.2. Coupes de Ligue et Dstrictale :

20 points par équipe participante

30 points pour l'équipe finaliste

40 points pour l'équipe vainqueur

2. FOOTBALL à 8 en U13

2.1. Championnat interdistrict et District

✓ *Masculins / Féminines*

Participation en seconde phase, 30 points par équipe

Bonus

✓ 15 points par équipe qui accède au niveau supérieur

2.2. Festival national U13

✓ 20 points par équipe participante

✓ 30 points par équipe finaliste

✓ 40 points pour l'équipe vainqueur

3. FOOTBALL à 8 en U11

3.1. Plateau U11

✓ 15 points par engagement du club en automne

✓ 15 points par engagement du club au printemps

Dans ces deux cas, les points ne sont attribués que dans la mesure où l'équipe a participé à un minimum de 5 plateaux et sous réserve qu'aucune équipe n'ait participé à un rassemblement extérieur ou tournoi lors des dates officielles du calendrier du District

3.2 Rentrée du Foot U11

✓ 30 points par club participant

4. FOOTBALL à 4 ou 5

4.1. Plateaux U7 et U9

✓ U7 – U9 : 15 points par engagement du club en automne

✓ U7 – U9 : 15 points par engagement du club au printemps

Dans ces deux cas, les points ne sont attribués que dans la mesure où l'équipe a participé à un minimum de 3 plateaux en U7 et 5 plateaux en U9 et sous réserve qu'aucune équipe n'ait participé à un rassemblement extérieur lors des dates officielles du calendrier du District

4.2. Pour la journée Nationale des U7 et U9 et départementale des U11

✓ 400 points Groupe 1 – 300 pts Groupe 2 – 200 Groupe 3 par club participant

4.3. Rentrée du Foot U7 et U9

✓ 30 points par club participant

Validation de l'ensemble des points en U7, U9 et U11 du Football Animation sous réserve que le club n'a pas organisé des plateaux ou rassemblements avec classement en U7 et U9.

5. FOOTBALL FEMININ

- ✓ 60 100 points par club ayant une équipe féminine jeunes Foot Animation (U7F, U9F et U11F) en **phase de printemps**

Les points ne sont attribués que dans la mesure où l'équipe a participé à un minimum de 3 plateaux.

- ✓ 5 10 points par licenciée jeune
- ✓ 3 10 point par joueuse représentée lors de chaque rassemblement 100% féminin organisé par le district en dehors des détectations.

6. STRUCTURATION DES CLUBS ET ACTIONS EDUCATIVES

6.1. PEF

- ✓ 50 points pour le club qui est inscrit au PEF

Pour être validé, le club doit faire un retour de la fiche bilan d'une action portant sur une des 6 thématiques (différentes d'une année à l'autre) – Retour des dossiers **pour le 15 mai** de la saison en cours

6.2. Labellisation

Le club qui reçoit un label se voit attribuer :

- ✓ Label Jeunes / Futsal Elite et Ecole Féminine de Football Or = 300 points chaque année pendant 3 ans
- ✓ LJ Excellence / Futsal et EFF Argent = 200 points chaque année pendant 3 ans
- ✓ LJ Espoir / Futsal et EFF Bronze = 100 points chaque année pendant 3 ans

6.3. Service civique

- ✓ 50 10 points par volontaire engagé allant au terme de son contrat, plus 100 140 points si l'ensemble des missions demandées est réalisé

7. OPERATIONS TECHNIQUES (G & F)

Pour tout club représenté par un ou plusieurs joueurs lors des opérations de masse :

- ✓ 30 points auxquels s'ajoutent :
- ✓ 10 points par joueur participant au moins à 4 rassemblements CPT

8. SELECTIONS DIVERSES (G & F)

Tout(e) joueur(se) sélectionné(e) pour participer à une rencontre avec une sélection (District, LGEF, FFF) :

- ✓ 30 points par joueur pour le club

Tout(e) joueur(se) sélectionné(e) pour participer à une action PPF au niveau Interdistrict / LGEF :

- ✓ 30 points par joueur(se) pour le club

9. ENCADREMENT DES JEUNES

Pour toute personne participant à une formation « CFI ou Attestation Fédérale » sur le territoire meusien :

- ✓ 100 points par module de formation pour le club auquel il (elle) est affilié(e)

Certification :

- ✓ 50 points par éducateur (éducatrice) obtenant la certification CFF 1 / CFF 2 / CFF 3 / Futsal / CFI
- ✓ 200 points par éducateur / éducatrice obtenant la certification du DFCJ / DFCS / DFREF
- ✓ 400 points par éducateur / éducatrice obtenant la certification du BMF / BEF

Recyclage organisé par le District Meusien de Football :

- ✓ 100 par stagiaire

10. JEUNES ARBITRES

10.1. Renouvellement

Pour tout renouvellement conforme au statut régional de l'arbitrage, d'un arbitre âgé de moins de 21 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours et évoluant :

Au niveau fédéral (JAF) ou Ligue	60 points
Au niveau régional (JAL) ou au niveau District 1 (D1)	50 points
Au niveau District 2 (D2) ou Assistant	40 points
Au niveau District 3 (D3) ou JAD	30 points

Les points étant attribués au club auquel il est licencié.

10.2. Candidat à l'arbitrage

Pour tout engagement d'un nouvel arbitre ou d'un candidat arbitre, âgé de moins de 21 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours :

- ✓ 30 points pour le club auquel il est licencié ou
- ✓ 15 points si le candidat se présente comme arbitre-joueur

Pour tout arbitre, âgé de moins de 21 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours, et pour le suivi de formation (organisé par la CDA) :

- ✓ 20 points pour la participation au stage Jeunes Arbitres
- ✓ 5 points pour chaque participation à une réunion de secteur (25 points maximum par jeune arbitre).

Pour être pris en compte, chaque arbitre doit satisfaire aux conditions imposées au statut Départemental et ou Régional de l'arbitrage.

10.3. Formation des candidats – Formation continue mensuelle

- ✓ 20 points pour chaque club ayant posé une candidature recevable à un « appel à candidature » pour une formation des candidats à l'arbitrage

Article 3 bis : Futsal et Loisir

Engagement par club, dans la ou les compétitions coupes Futsal organisées par le District dans les catégories jeunes U18-U15-U13, garçons ou filles :

- ✓ 10 points par équipe participante si aucun forfait
- ✓ 30 points par équipe finaliste
- ✓ 40 points pour l'équipe vainqueur

Engagement par club, dans la ou les compétitions Futsal organisées par le District dans les catégories U7-U9-U11 :

- ✓ U7 et U9 : 200 points par club si participation au plateau de Noël U7 – U9
- ✓ U11 : 5 points par club si participation à un plateau
- ✓ U7 et U9 : 5 points par club si participation à un plateau

Engagement par club, dans la ou les compétitions Loisirs **et/ou Vétérans** organisées par le District / **Interdistrict** / LGEF

- ✓ 50 point par club participant à une action loisir (jeunes et adultes) **du District**
- ✓ 200 points par club ayant une section loisir (10 licencié(e)s LOISIR / **SANTÉ**)

Article 3 ter : Organisation ou prêts d'installations

- ✓ **50 80** points pour chaque club ayant **posé une candidature à un « appel à candidature »**, organisé une finale Futsal, un plateau de Noël (U7 et/ou U9) ou un rassemblement « hors plateau traditionnel » du district en extérieur (U7 à U13).

Article 4 : Forfaits généraux

Tout forfait général d'une équipe entraîne l'annulation des points obtenus par celle-ci depuis le début.

Article 5 : Pénalités diverses

La sportivité faisant partie intégrante de l'éducation du footballeur, tout manquement à cette règle est sanctionné par un retrait de points, lequel est appliqué après application de l'article 5 et selon le barème qui suit :

1. EXCLUSIONS

JOUEUR

EDUCATEUR / DIRIGEANT

SANCTION DE BASE

CARTON ROUGE - 50 Points X Nombre de matchs

- 50 Points X Nombre de matchs * 3

AUXQUEL S'AJOUTENT :

PROPOS OU GESTES BLESSANTS, GROSSIERS, INJURIEUX, OBSCENES OU CRACHAT

- 100 Points

- 100 Points X 3

PROPOS OU GESTES BLESSANTS, GROSSIERS, INJURIEUX OU OBSCENES ENVERS OFFICIELS

- 200 Points

- 200 Points X 3

MENACES OU INTIMIDATIONS VERBALES, PROPOS OU COMPORTEMENTS RACISTES
OU DISCRIMINATOIRES

- 300 Points

- 300 Points X 3

MENACES OU INTIMIDATIONS VERBALES, PROPOS OU COMPORTEMENTS RACISTES
OU DISCRIMINATOIRES ENVERS OFFICIELS

- 400 Points

- 400 Points X 3

BOUSCULADE VOLONTAIRE, TENTATIVE DE COUPS, BRUTALITE

- 500 Points

- 500 Points X 3

BOUSCULADE VOLONTAIRE, TENTATIVE DE COUPS,

BRUTALITE **ET COUPS** ENVERS OFFICIELS y compris tout geste qui porte préjudice à son intégrité
physique entraîne l'EXCLUSION DU CHALLENGE

- 800 Points

- 800 Points X 3

NB : *En cas de sanction par mois : 1 mois = 3 matchs*

5. NON-PARTICIPATION AUX REUNIONS (PRESENTIEL OU DISTANCIEL) DU FOOT ANIMATION

- ✓ 150 points de pénalité par absence pour le club concerné

6. FORFAIT ET FORFAIT GENERAL

- ✓ 10 points de pénalité pour toute équipe forfait sur une rencontre ou un plateau (Catégorie U13 à U19) : **phase de printemps pour les championnats en 2 phases**
- ✓ 50 points de pénalité pour toute équipe déclarée forfait général, en sus des dispositions prises à l'article 4 : **phase de printemps pour les championnats en 2 phases**
- ✓ 300 points de pénalité pour toute équipes déclarée forfait en finale départementale ou régionale extérieures ou futsal

**TOUTES LES PENALITES RESTENT ACQUISES EN CAS DE FORFAIT GENERAL D'UNE
OU DES EQUIPES AUXQUELLES ELLES SE RAPPORTENT.**

7. AOD JEUNES ARBITRES

- ✓ 10 points de pénalité par AOD, validé par la Commission des arbitres, dans la limite de cinq par club.

8. EXCLUSION DU CHALLENGE

- ✓ Bousculade volontaire, tentative de coups, brutalité et coups envers officiels, y compris tout geste qui porte préjudice à l'intégrité physique d'un officiel.
- ✓ Fraude, tricherie, usurpation d'identité, fausse licence.
- ✓ Suspension d'un licencié(e) égale ou supérieure à 10 matchs, quel que soit la catégorie.

Les sanctions prévues dans l'article 5 sont enregistrées par la commission à partir des PV des commissions compétentes.

Seules les sanctions se rapportant à des rencontres ou opérations ouvrant droit à attribution de points sont prises en considération pour l'application de ces pénalités.

La commission compétente se tient informée des faits survenus dans les compétitions gérées par la LGEF et l'Interdistrict et prend les décisions propres au règlement de ce challenge districale.

Article 6 : Classements

Les clubs sont répartis en trois groupes en fonction du nombre d'habitants. Le nombre d'équipe dans chaque groupe est déterminé au 1^{er} avril. Le nombre d'équipe éligible au challenge est divisé en trois groupes égaux (les deux derniers groupes pouvant compter une équipe de plus) :

Exemple :

	1 ^{er} groupe	2 ^{ème} groupe	3 ^{ème} groupe
22 équipes	7	7	8
23 équipes	7	8	8
24 équipes	8	8	8

Les groupes sont constitués de façon à respecter l'équité entre chaque club, ils peuvent évoluer d'une saison à l'autre en fonction des engagements et de la démographie (source : site internet INSEE au 1^{er} Avril de la saison en cours).

Pour le décompte du nombre d'habitants dans le cas d'un club issu de plusieurs communes, le nombre total d'habitants est pris en compte.

Exemple : Evian Thonon Gaillard : $n_{habitants} = N_{Evian} + N_{Thonon} + N_{Gaillard}$

Le classement établi après application des articles 3 à 5 est effectué dans l'ordre décroissant des points obtenus. En cas d'égalité, les clubs sont départagés en donnant priorité :

- Au club ayant le moins de pénalités
- au club hiérarchiquement inférieur
- au club possédant le plus de licenciés chez les jeunes (toutes catégories)
- au club le plus jeune affilié

Article 7 : Récompenses

Les 3 premiers de chaque groupe sont récompensés et reçoivent des lots divers dont la composition est arrêtée chaque année par le Comité de direction du district en étroite collaboration avec un ou plusieurs "sponsors" qu'il se charge de trouver.

Article 8 : Remise des prix

Un club qui n'est pas présent ou représenté par une délégation d'au moins 3 jeunes du Club, lors de la remise des prix attribués dans le cadre de ce challenge (lors de l'assemblée générale du District), en est exclu la saison suivante (sauf cas de force majeure dûment justifié) L'ensemble des décisions relevant de cet article est de la seule compétence du comité Directeur du District.

Article 9

La commission des actions éducatives, de structuration des clubs et du suivi des services civiques est chargée

- ✓ d'établir le classement et de le soumettre à l'homologation du Comité de direction du district
- ✓ de veiller à l'application du présent règlement et de prendre toutes dispositions ou décisions pour régler les litiges ou cas non prévus par celui-ci
- ✓ de proposer, chaque saison, les modifications qu'elle jugerait utile d'apporter au présent règlement en vue de son adaptation aux diverses épreuves organisées

Le comité de direction du district peut modifier le présent règlement de sa propre autorité ou soumettre certaines modifications à l'approbation de l'assemblée générale (modifications applicables immédiatement : dès la saison en cours).

Les appels contre les diverses cotations et le classement général doivent être interjetés conformément aux règlements généraux en vigueur dans ce domaine, étant précisé que la commission d'appel du district est juge en premier et dernier ressort.

Les cas non prévus dans le présent règlement sont tranchés par la commission des actions éducatives, de structuration des clubs et du suivi des services civiques et en dernier ressort par le Comité Directeur du District Meusien de Football.

Le comité directeur valide l'ensemble des modifications proposées.

CHALLENGE DE L'ETHIQUE SPORTIVE

La commission propose un certain nombre d'ajustement au niveau du règlement du challenge de l'éthique sportive :

A – Cadre du Challenge

Article 1 : Le district de Meuse organise chaque saison un challenge ouvert à toutes les équipes disputant une compétition départementale Seniors ou Jeunes jusqu'à U15 D1.

Article 2 : Ce challenge est destiné à récompenser les équipes par catégorie et les clubs qui ont particulièrement respecté le corps arbitral, les dirigeants, les partenaires, les adversaires, le public et l'esprit du jeu.

Le classement, établi chaque saison, désigne les équipes et les clubs qui seront récompensés.

Article 3 : Ce règlement peut être modifié sur demande et avec l'approbation de l'assemblée générale annuelle organisée par le district de Meuse de football, après étude préalable par la commission de prévention aux manquements à l'éthique sportive.

Article 4 : Le Comité Directeur du District est chargé de veiller à l'application du règlement et de prendre en compte toutes les décisions qu'il jugerait utiles pour régler les cas non prévus par celui-ci.

B – Classement par équipes et incidences

Article 5 : Calcul du Classement par équipe

Points positifs :

Lors de chaque match de championnat, chaque équipe peut enregistrer un total maximum de 100 points (hors bonus) par rencontre, grâce à son comportement au cours de chaque match. Tout manquement à l'éthique sportive sera sanctionné par une évaluation relevant uniquement de l'arbitre et ce, avant, pendant et après la rencontre (officiel ou dirigeant désigné) :

Avant match :

- Comportement normal (N) : 20 points
- Comportement limite (L) : 10 points
- Comportement anormal (A) : 0 point

Pendant match :

- Comportement normal (N) : 40 points
- Comportement limite (L) : 20 points
- Comportement anormal (A) : 0 point

Après match :

- Comportement normal (N) : 30 points
- Comportement limite (L) : 10 points
- Comportement anormal (A) : 0 point

Un bonus de 10 points est accordé à l'équipe ne comptabilisant aucune sanction administrative et sportive.

Un bonus de 5 points est accordé à l'équipe recevante si le Monsieur ou Madame Prévention du club ou son suppléant identifié se présente à l'arbitre en début et en fin de match. Ce bonus n'est obtenu que si l'équipe recevante bénéficie préalablement du score maximal de 100 points.

Points négatifs :

Un système de retrait de points est également prévu selon le barème suivant :

- carton jaune/ blanc	10 points
- carton rouge	20 points
- exclusion du banc de touche	30 points
- incident hors match	50 points

Ce règlement est applicable à toutes les rencontres de championnat.

Toute équipe ayant ou étant déclarée forfait général est éliminée d'office.

L'envoi de la feuille d'évaluation incombe au club organisateur (avec la feuille de match), tout retard ou oubli sera sanctionné au même titre que l'oubli d'une feuille de match. L'envoi doit se faire dans les 48 heures suivantes la rencontre sous peine d'application du statut financier et d'un report de 0 point pour l'équipe recevante.

Un classement est établi, par poule, en fin de saison, en fonction de la moyenne générale de l'équipe sur l'ensemble de la saison.

Le geste sportif :

Un geste sportif remarquable peut donner lieu à une bonification exceptionnelle de 100 points validé par la commission éthique.

Article 6 : En cas de position d'accession ou de descente, à d'égalité de points entre plusieurs équipes, la commission districale, responsable des compétitions, prend en compte le classement au challenge de l'éthique de l'équipe concernée pour la saison en cours.

Conformément au règlement général du district, l'équipe la mieux classée aura l'avantage par rapport à ses adversaires.

Article 7 : Dans le cas de jumelage, le club ayant la charge administrative de l'équipe bénéficie des bonifications ou subit les pénalités.

Article 8 : Publication

- Les points acquis feront l'objet d'une publication.
- Un classement intermédiaire de l'indice de chaque club sera diffusé à la mi-saison par le District de Meusien de Football
- Le classement final est établi en fin de championnat et les équipes placées premières sont récompensées.

Article 9 : Mode de calcul :

Chaque équipe est affectée d'un nombre en fonction de son classement dans son groupe (1 pour le premier du groupe, 2 pour le second du groupe, 3 pour le troisième, etc..).

Pour le club, il est procédé au calcul de la moyenne M des classements de ses différentes équipes (faire le total des classements des différentes équipes et diviser par le nombre d'équipes).

Cette moyenne M est affectée d'un coefficient prenant en compte le nombre d'équipes du club et donne un résultat R.

2 pour 1 équipe
0,95 pour 2 équipes
0,90 pour 3 équipes
0,88 pour 4 équipes
0,86 pour 5 équipes
0,84 pour 6 équipes

Ce résultat R pourra être minoré selon les participations aux réunions organisées par la Commission d'éthique à raison de 0,25 point par réunion. Cela donne un résultat T qui correspond au total final pour déterminer le classement.

Article 10 : Classement

Le classement des clubs est effectué par ordre décroissant du résultat T (le gagnant a le plus petit total).

En cas d'égalité au résultat T, la priorité est donnée au club possédant le plus grand nombre d'équipes, puis au club évoluant au niveau le plus haut dans la hiérarchie meusienne, puis à celui possédant le meilleur classement dans le meilleur niveau.

ANNEXE 1

CRITERES D'EVALUATION

Avant la rencontre :

- Une réunion de concertation a rassemblé l'arbitre, les dirigeants et les éducateurs.
- Les échanges entre ces acteurs sont restés courtois
- Les deux équipes sont entrées ensemble sur le terrain et se sont présentées au public.
- Les joueurs des deux équipes ont participé au protocole.

Comportements répréhensibles :

- * tout comportement portant atteinte à l'image du football ou à sa fonction dans la société
- * toute intolérance
- * tout procédé tendant à rechercher un avantage ou à rompre l'égalité des chances.

Au cours de la rencontre

- **ont eu un comportement sportif :**
- **les joueurs**
- **le banc de touche**
- **les dirigeants**
- **le public**
- **le capitaine de l'équipe a pleinement assumé son rôle**
- **l'équipe n'a pas volontairement retardé le jeu.**

Comportements répréhensibles

- * **toute agression verbale ou physique.**
- * **toute provocation.**
- * **toute pression due à des critères autres que sportifs.**
- * **toute manœuvre aléatoire faite pour contourner la règle.**
- * **tout comportement portant atteinte à l'image du football ou à sa fonction dans la société.**
- * **toute intolérance.**

Après la rencontre :

- **Les joueurs des deux équipes sont restés modestes dans la victoire et sans rancœur dans la défaite.**
- **Il y a eu dialogue ou échanges entre l'arbitre et les dirigeants**
- **Les dirigeants sont restés courtois**
- **Le recevant a offert des boissons à l'équipe visiteuse**
- **Après son départ, l'équipe visiteuse a laissé son vestiaire dans un état de propreté convenable.**

Comportements répréhensibles

- * **toute atteinte aux biens d'autrui et de la collectivité**
- * **toute contestation**
- * **tout manquement au devoir de réserve**
- * **toute agression verbale ou physique, sur quelque personne ou groupe de personnes que ce soit**
- * **toute provocation, toute incitation à la violence sous quelque forme que ce soit.**
- * **les joueurs ne se sont pas serré la main**

Annexe 2

Commission de Prévention aux manquements à l'éthique sportive

Barème du Challenge

Tricheries :

Fausse identité, fausses déclarations : 200 points par joueur et par match joué.

Joueur participant alors qu'il n'en avait pas le droit (suspensions, catégorie d'âge...) 25 points par joueur et par match joué.

Faits graves :

Comportement menaçant (joueur, éducateur, officiel) pendant la rencontre 50 points (à l'une ou l'autre des équipes ou aux deux équipes)

Comportement menaçant (joueur, éducateur, officiel) hors rencontre 100 points (à l'une ou l'autre des équipes ou aux deux équipes)

Comportement discriminatoire (joueur, éducateur, officiel) pendant la rencontre 100 points (à l'une ou l'autre des équipes ou aux deux équipes)

Intrusion d'un ou de plusieurs spectateurs sur le terrain pendant la rencontre 100 points (à l'équipe dont appartient « les supporters »)

Comportement discriminatoire (joueur, éducateur, officiel) hors rencontre 150 points (à l'une ou l'autre des équipes ou aux deux équipes)

Crachat volontaire susceptible d'atteindre une personne (pendant la rencontre) 100 points (à l'une ou l'autre des équipes ou aux deux équipes)

Crachat volontaire susceptible d'atteindre une personne (hors rencontre) 150 points (à l'une ou l'autre des équipes ou aux deux équipes)

Coups entre spectateurs ayant fait l'objet d'un rapport (arbitre, observateur, délégué, forces de l'ordre...) sans entraîner de blessure. 200 points (à l'une ou l'autre des équipes ou aux deux équipes)

Coups entre spectateurs ayant fait l'objet d'un rapport (arbitre, observateur, délégué, forces de l'ordre...) occasionnant une blessure. 250 points (à l'une ou l'autre des équipes ou aux deux équipes)

Coups volontaires entre joueurs pendant la rencontre (sans blessure) 200 points (à l'une ou l'autre des équipes ou aux deux équipes)

Coups volontaires entre joueurs (hors rencontre) sans blessure 250 points (à l'une ou l'autre des équipes ou aux deux équipes)

Coups volontaires entre joueurs (occasionnant une blessure) 300 points (à l'une ou l'autre des équipes ou aux deux équipes)

Coups volontaires entre joueurs (hors rencontre) occasionnant une blessure 350 points (à l'une ou l'autre des équipes ou aux deux équipes)

Coups de joueurs envers (un dirigeant, un officiel, un spectateur) pendant la rencontre 300 points (à l'une ou l'autre des équipes ou aux deux équipes)

Coups de joueurs envers (un dirigeant, un officiel, un spectateur) hors rencontre 350 points (à l'une ou l'autre des équipes ou aux deux équipes)

Coups de dirigeant, éducateur envers (un joueur, un officiel, un spectateur) pendant la rencontre 400 points (à l'une ou l'autre des équipes ou aux deux équipes)

Coups de dirigeant, éducateur envers (un joueur, un officiel, un spectateur) hors rencontre 450 points (à l'une ou l'autre des équipes ou aux deux équipes)

Menaces de représailles physiques (un éducateur, un officiel, un dirigeant) pendant la rencontre 500 points (à l'une ou l'autre des équipes ou aux deux équipes, ou envers spectateur)

Menaces de représailles physiques (un éducateur, un officiel, un dirigeant) hors rencontre 600 points (à l'une ou l'autre des équipes ou aux deux équipes, ou envers spectateur)

Pour des faits plus graves (**incluant le futsal**), la commission d'éthique se réserve le droit d'exclure le club du Challenge de l'éthique ou de lui retirer des points à l'indice club.

Ces points seront automatiquement retirés par la Commission de Discipline qui en informera la Commission de l'Éthique.

FOOTBALL ANIMATION

Pour pallier les absences aux plateaux et rassemblements programmés lors des phases d'automne et printemps ainsi que le futsal :

Points de pénalité au challenge de l'Éthique.

U6 - U 7 :

- 10 Points de pénalité pour absence.
- 5 Points pour absence excusée.

U 8 - U9 :

- 10 Points de pénalité pour absence.
- 5 Points pour absence excusée.

U 10 - U 11 :

- 10 Points de pénalité pour absence.
- 5 Points pour absence excusée

Ces points de pénalités s'appliqueront à la fin de saison dans le classement du challenge de l'éthique suivant le récapitulatif fait, à l'équipe senior la plus élevée du club dans la hiérarchie du district.

Le comité directeur valide l'ensemble des modifications proposées.

RÈGLEMENT DE LA COUPE MEUSE DES VÉTÉRANS / LOISIRS

Article 1 – Organisation

Le District Meusien de Football organise une épreuve réservée aux joueurs titulaires d'une licence senior vétérans ou loisir et ouverts aux équipes des clubs régulièrement affiliés à la F.F.F.

Article 2 – Gestion

La mise en place, le contrôle et la direction de ces épreuves sont assurés par la commission administrative en lien avec la commission loisir. Ses décisions peuvent être frappées d'appel dans les conditions prévues par les RG du District.

Article 3 – Engagements

Tout club désirant prendre part à ces épreuves doit engager son équipe via « Footclubs », la date limite étant précisée sur ce dernier.

Tout engagement tardif pourra être entériné que sous réserve d'acceptation par la commission.

Article 4 – Modalités d'organisation

4.1. La coupe se déroule en 1 ou 2 phases. Les rencontres se déroulent le dimanche matin.

4.2. Les rencontres ont une durée de 70 minutes répartie en deux mi-temps de 35 minutes ou 80 minutes réparties en deux-mi-temps de 40 minutes si accord entre les 2 clubs avant le match.

4.3. Le calendrier est établi par la commission désignée à l'article 2 du présent règlement et diffusé aux clubs dans les plus brefs délais.

4.4. Utilisation de la FMI (Feuille Match Informatisée).

Article 5 – Participation et qualification

~~L'épreuve est ouverte à des équipes dont les joueurs doivent être titulaires de la licence senior vétérans ou de la licence loisir délivrée par la Ligue. Par dérogation, ces équipes pourront comprendre trois joueurs qui ont atteint l'âge de trente ans au 31 décembre de la première année calendaire de la saison en cours et qui n'ont pas encore atteint l'âge de la catégorie senior vétérans.~~

Les joueurs doivent être titulaire de la licence « Senior-Vétérans » ou d'une licence Loisir délivrée par la LGEF mais obligatoirement en âge d'être de catégorie vétérans comme précisé, chaque saison, par l'article 66 des règlements généraux de la F.F.F.

Article 6 – Arbitrage

6.1 Compétition en 1 phase : par un arbitre officiel.

6.2 Compétition en 2 phases :

- Pour la 1^{ère} phase : un dirigeant de l'équipe recevant officiera en tant qu'arbitre. Si une équipe sollicite la désignation d'officiels (arbitres, arbitres assistants), les frais seront à sa charge.
- Pour la 2^{ème} phase : par un arbitre officiel.

Article 7 – Forfait

Se référer au statut financier du District Meusien de Football.

Article 8 – Cas non prévus

Pour tous les cas non prévus au présent règlement, la commission administrative du district prendra une décision.

Le comité directeur valide l'ensemble des modifications proposées.

NOMINATIONS DES COMMISSIONS

Pour la mandature 2024/2028 :

Commission d'appel

- Mme Sandrine THIRIOT (représentante du CD)
- M. Michel FURDIN (PRESIDENT)
- M. Christian HOFFMANN
- M. Jean-Pierre VICHERAT
- M. Olivier JOUANNEAU
- Mme Anita PIERRE
- M. Daniel DUFOUR

Commission de Discipline

- M. Francis LIGER (représentant du CD)

MEMBRES ELUS

- M. Stéphane HUTIN
- M. Jean-Luc EVRARD

MEMBRES NON ELUS

- M. François LOMBARD (PRESIDENT)
- M. Daniel LIEZ
- M. Davy LUCION
- M. Claude MINELLA
- M. Olivier THENOT
- M. Marc NICOLE
- M. Bruno RINGUE
- M. Vincent GEORGE
- M. Christian HOFFMANN (instructeur)
- M. Daniel DUFOUR (instructeur)

Pour la saison 2026/2027 :

Commission administrative

- M. Jean-Pol HENRY (Président)
- Mme Sandrine THIRIOT
- Mme Laetitia MARGOT
- M. Thierry GRANDJEAN
- M. Christian LOUIS
- M. Daniel DUFOUR
- M. Taoufiq BELFAKIR

Commission de futsal

- Mme Sandrine THIRIOT (Présidente)
- Mme Marie Rose KAUFMANN
- M. Jean-Luc EVRARD
- M. Jean-Pol HENRY
- M. Francis CHARUEL
- M. Michael KRASNIEWSKI
- M. Davy LUCION
- M. Stéphane HUTIN

- M. Thierry GRANDJEAN

Commission des arbitres

Président d'honneur :

- Michel FAYON

Bureau :

- Christian HOFFMANN
- Stéphane HUTIN
- Aurélien WITTMANN
- Daniel FAY
- Marie-Rose KAUFMANN
- Thierry GRANDJEAN

Corps des observateurs :

Christian HOFFMANN

Stéphane HUTIN

Charles DUMONT

Daniel LIEZ

Pascal MAIER

Alain LIGONNET

Julien SARTELET

Encadrement des formations continues mensuelles :

- Aurélien WITTMANN
- Sébastien FURNON
- Christian HOFFMANN
- Stéphane HUTIN

En charge de la désignation en futsal :

- Sébastien FURNON

Commission de formation

- M. Christian LOUIS (Président)
- Mme Sandrine THIRIOT
- M. Antonio MASIELLO
- M. Jean-Pol HENRY
- M. Thierry GRANDJEAN

Commission des finances

- M. Daniel FAY (Président)
- M. Francis LIGER
- M. Jean-Luc EVRARD

Commission des terrains

- M. Jean-Luc EVRARD (président)
- Mme Marie-Rose KAUFFMANN
- M. Taoufiq BELFAKIR

Commission des contrôleurs de terrains impraticables

- M. Jean-Luc EVRARD (président)

Commission de l'éthique sportive et de l'engagement sociétal

- M. Michel BEAUCHET (Président)
- Mme Laetitia MARGOT
- M. Jean-Luc EVRARD
- M. Jean-Pierre LAMOTTE
- M. Thierry GRANDJEAN
- M. Hervé JANNOT
- M. Richard DAMERVAL

Commission technique

- M. Patrick CORTIAL
- M. Philippe BLAISE
- M. Steven BOUCHY
- M. Stéphane GAYET
- M. Eric JEITZ
- M. Aurélien PERSON
- M. Bernard PAQUIN
- M. Nordine ZIANI
- M. Christian HOFFMANN
- M. Ferdinand JEHANNIN AUBOIN
- M. Thierry GRANDJEAN
- Mme Lucile GOLFIER
- M. Daniel FAY

Commission du football enseignement

- M. Arnaud VALROFF (président)
- M. Patrick CORTIAL
- M. Pierre Alois BEAUCHET
- M. Stéphane BOQUILLON
- M. Christophe CHAOMLEFFEL
- M. Dominique LESSE
- M. Stéphane IDDIR
- M. Bernard PAQUIN
- M. Arnaud VERDUN
- M. Nicolas LAFROGNE
- M. Thierry GRANDJEAN
- M. Daniel FAY

Commission du football animation

- Mme Marie Rose KAUFMANN
- Mme Sandrine THIRIOT
- M. Aurelien WITTMANN
- M. Thierry GRANDJEAN
- M. Jean-Pierre VICHERAT
- M. Hervé JANNOT
- M. Eric JEITZ
- Mme Lucile GOLFIER

Commission chargée de la féminisation et de la mixité

- M. Arnaud VALROFF (président)
- Mme Marie Rose KAUFMANN
- Mlle Marion REPPLINGER
- M. Thierry GRANDJEAN
- Mme Lucile GOLFIER
- M. Daniel FAY

Commission chargée du suivi du bénévolat

- Mme Sandrine THIRIOT
- M. Christian LOUIS
- M. Jean-Pierre VICHERAT
- M. Daniel FAY

Commission chargée de la communication

- M. Daniel FAY
- Mme Marie Rose KAUFMANN

- M. Taoufiq BELFAKIR
- M. Christian LOUIS
- M. Jean-Pierre VICHERAT
- M. Thierry GRANDJEAN

Commission du football loisir

- Mme Marie Rose KAUFMANN
- M. Michel FAYON
- M. Yves LAMBERT

Commission des actions éducatives et de structuration des clubs

- M. Jean-Pierre VICHERAT (Président)
- Mme Sandrine THIRIOT
- M. Stéphane HUTIN
- M. Thierry GRANDJEAN
- M. Eric JEITZ
- Mme Lucile GOLFIER

Commission médicale

- Dr Olivier JOUANNEAU
- Dr Eric FANJEAUX
- Dr Malik CHAIB
- Dr Romain LESAGE
- Dr Kaddour SAMHANI
- Dr Jean-Baptiste PIRONON

Commission départementale du statut de l'arbitrage

- M. Jean-Luc EVRARD (président)
- M. Michel BEAUCHET
- M. Stéphane HUTIN
- M. Jean-Pol HENRY
- M. Bernard PAQUIN
- M. Daniel FAY
- M. Christian HOFFMANN

Commission des délégués

- M. Christian LOUIS (président)
- M. Francis CHARUEL
- Mme Sandrine THIRIOT
- M. Taoufiq BELFAKIR
- M. Jean-Pol HENRY

Commission interdistricts

- M. Bernard PAQUIN (président)
- M. Jean-Pol HENRY
- M. Arnaud VALROFF
- M. Taoufiq BELFAKIR
- M. Thierry GRANDJEAN
- M. Mathieu LESAGE
- M. Vito DI BENEDETTO
- M. Didier LECOANET
- M. Olivier LEFEBVRE
- M. Alain MAIRE
- M. Laurent BENIER
- M. Fabrice LENOIR
- Mme Claire LEFEVRE

- M. Patrice GRETHEN

Le comité directeur valide l'ensemble des nominations.

Le secrétaire général
Jean-Pol HENRY